



---

<sup>b</sup>  
**UNIVERSITÄT  
BERN**

# Rapport annuel 2023

## 2023 EN BREF

- **Des alliances universitaires européennes.** Après avoir rejoint l'alliance ENLIGHT, l'Université de Berne a pu, tout au long de l'année 2023, proposer son expertise dans différents domaines et renforcer tant sa visibilité internationale que son attractivité.
- **Prêt-e-s pour l'avenir.** L'année 2023 a vu l'élaboration et l'avancement du programme « Fit for Future », qui comprend douze champs d'action. Par ce biais, l'Université de Berne entend préparer ses structures, ses processus et son fonctionnement pour l'avenir et relever plusieurs défis, dont la pénurie en matière d'infrastructures.
- **Intelligence artificielle.** En 2023, l'Université de Berne a accordé une grande importance au fait d'initier les étudiant-e-s à l'IA et de sonder avec l'ensemble les limites de son utilité et de sa crédibilité.
- **Un enseignement de qualité.** L'infrastructure et les offres d'enseignement sont continuellement développées pour le bien-être des étudiant-e-s comme des enseignant-e-s.
- **L'excellence de la recherche.** L'Université de Berne a connu plusieurs réussites, comme la prolongation de la mission spatiale CHEOPS et la désignation du Centre de biosécurité de l'Institut des maladies infectieuses en tant que « Collaborating Center » de l'OMS.
- **Initiative Afrique.** Le lancement de l'Initiative Afrique permet de mettre l'accent sur la collaboration avec des universités et des chercheur-euse-s africain-e-s.
- **Compas UniBE.** Durant l'été 2023, 20 étudiant-e-s réfugié-e-s ont commencé le projet pilote Compas UniBE. Pendant un an, les participant-e-s sont préparé-e-s aux études supérieures.

## 2023 EN CHIFFRES

19 640 étudiant-e-s et doctorant-e-s

39 filières d'études au niveau bachelor, 74 filières d'études au niveau master, 29 programmes de doctorat, 7 écoles doctorales et 142 cursus d'études de formation continue

4 785 diplômés, dont 741 doctorats  
et 794 diplômés de formation continue

5 141 emplois à plein temps, dont 534 professorats

8 facultés, environ 150 instituts et 10 centres stratégiques inter- et transdisciplinaires

2 pôles de recherche nationaux, 442 projets du Fonds national suisse, 125 projets européens et 47 bourses internationales  
Quelque 674 nouvelles coopérations de recherche en matière de transfert de technologie avec le secteur public et le secteur privé

942 millions de francs de budget annuel, dont 359 millions ont été levés et obtenus sur concours (financement externe)



# Table des matières

6  
Idées directrices  
du Recteur

20  
Organigramme

8  
Vice-rectorat de  
l'enseignement

23  
Sénat

10  
Vice-rectorat de  
la recherche

24  
Statistiques

12  
Vice-rectorat  
de la qualité

29  
Comptes annuels

14  
Vice-rectorat du  
développement

16  
Direction de  
l'administration

## Prêt-e-s pour l'avenir

Face aux évolutions extrêmement rapides que connaissent la science et la société, l'Université de Berne mène une réflexion approfondie sur la question de savoir comment elle pourra continuer de créer de la valeur à l'aide du savoir.

Par le Prof. Christian Leumann, Recteur

Chère lectrice, cher lecteur,  
Je suis heureux de vous livrer un compte-rendu des activités de notre Université en 2023.

Hélas, l'année passée a, elle aussi, été marquée par des conflits armés. À la guerre en Ukraine, qui s'est poursuivie sans faiblir en intensité, se sont ajoutés les troubles au Proche-Orient avec l'attaque du Hamas en Israël et les affrontements qui s'en sont suivis, causant d'innombrables victimes.

Début octobre 2023, nous avons pu mesurer à quel point la haine est profonde lorsqu'un collaborateur s'est exprimé de façon totalement inacceptable et irrespectueuse de la vie humaine au sujet de l'attaque terroriste du Hamas contre Israël. L'Université de Berne réprovoque et condamne toute forme de violence et a tiré les conséquences qui s'imposaient. Elle met tout en œuvre pour garantir la qualité de la recherche et de l'enseignement dans l'intérêt de nos étudiantes et étudiants et pour préserver la crédibilité de nos instituts.

En 2023, nous avons lancé le programme « Fit for Future », dans le cadre duquel nous analysons nos structures, nos processus et notre fonctionnement et les préparons pour l'avenir. Depuis sa fondation en 1834, notre Université a conservé les mêmes structures : Rectorat, facultés et instituts. Or, l'enseignement et la recherche ont depuis connu une évolution fulgurante, tout comme la société et ses attentes vis-à-vis de la science pour résoudre les problèmes actuels.

Les grandes thématiques d'aujourd'hui, telles que le développement durable, la perte de biodiversité, la santé ou les conflits, nécessitent de nouvelles approches interdisciplinaires et transdisciplinaires, que les facultés individuelles ne permettent pas toujours de

suivre. De plus en plus de thèmes transversaux comme la numérisation ou la recherche sur le climat voient le jour, donnant naissance à des profils de recherche qui ne peuvent pas être rattachés à une seule faculté. Comment y répondre ? La prochaine génération de chercheur-euse-s porte cette transdisciplinarité dans ses gènes. C'est pourquoi il est important d'analyser nos structures et de nous préparer pour l'avenir.

Les services administratifs de l'Université sont également concernés. Comment aider nos collaboratrices et collaborateurs à tirer efficacement parti des nouvelles possibilités offertes par la numérisation ? Comment décharger nos enseignantes et enseignants pour qu'ils aient plus de temps à consacrer à leurs activités principales ? À quoi ressembleront les postes de travail de demain et comment pouvons-nous encore mieux faire face à notre pénurie de locaux, parfaitement documentée, sans perdre en attractivité ?

Dans le cadre d'un vaste processus impliquant tous les domaines, nous avons défini 12 champs d'action pour lesquels nous élaborons actuellement des mesures. La Direction de l'Université ne développe pas ces mesures en petit comité, mais y fait au contraire participer toutes les parties prenantes dans une démarche constructive. C'est un processus de changement que nous devons affronter sans idée préconçue, sans tabou et sans crainte de son issue.

L'année dernière, nous avons assisté à une véritable poussée de l'intelligence artificielle. Nous pouvons supposer que les futurs développements de l'IA changeront la manière dont nous enseignons et pratiquons la recherche.

Dans l'enseignement, nous considérons qu'il est important d'initier les étudiant-e-s à l'IA et de sonder avec

## « L'Université de Berne met tout en œuvre pour garantir la qualité de la recherche et de l'enseignement. »

---

l'ensemble les limites de son utilité et de sa crédibilité. C'est la raison pour laquelle l'IA fait partie intégrante de notre stratégie du numérique, que nous ajustons et affinons en permanence.

Pour atteindre l'objectif du gouvernement cantonal de faire du canton un pôle international du secteur de la technologie médicale d'ici 2030, l'Insel Gruppe, l'Université de Berne et le Centre suisse d'électronique et de microtechnique CSEM mettent en commun leurs compétences depuis l'année dernière. Aux côtés de nos partenaires, nous contribuons ainsi à renforcer le site médical de Berne.

Par ailleurs, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a désigné le Centre de biosécurité de l'Institut des maladies infectieuses de l'Université de Berne comme « Collaborating Center ». Le Centre de biosécurité apportera son soutien à l'OMS à travers un service de conseil, des formations et l'élaboration de directives et d'instructions. C'est le seul « Collaborating Center » de l'OMS au monde dans le domaine de la biosécurité qui est rattaché à une université.

Pour notre plus grand bonheur, la mission du télescope spatial CHEOPS a été prolongée au printemps jusqu'en 2029. Coordinée par l'Université de Berne en collaboration avec l'Université de Genève, la mission CHEOPS est un projet d'étude des exoplanètes de l'Agence spatiale européenne (ESA) et de la Suisse. L'Université de Berne participe également à d'autres missions spatiales. Elle a notamment pris part à l'élaboration du spectromètre de masse NIM utilisé dans la mission spatiale Juice de l'ESA.

Mais nous ne sommes pas leaders seulement dans le domaine de la recherche spatiale. Nous proposons également une recherche de pointe dans les domaines

les plus variés : sur 67 projets sélectionnés dans le cadre de la mise au concours des « Starting Grants » du Fonds national suisse (FNS), onze émanent de notre Université. Les projets distingués couvrent un large spectre de la recherche menée dans notre Université, de l'étude du cycle de l'eau au développement socio-économique dans le bassin méditerranéen au deuxième millénaire avant Jésus-Christ, en passant par l'histoire de l'algèbre.

Le sous-financement par le canton nous inquiète de plus en plus. Bien que notre budget annuel augmente de 1% par an conformément à la planification financière, nous devons par exemple financer chaque année environ 3,3% de mesures salariales, ce qui entraîne un déficit structurel du financement de base. En conséquence, notre bilan est une nouvelle fois négatif cette année, et le déficit a même fortement augmenté par rapport aux années précédentes. Pour que nous soyons en mesure de continuer à honorer pleinement notre mandat de prestations et de contribuer à la réalisation des objectifs stratégiques du gouvernement cantonal définis dans le programme gouvernemental de législature « Engagement 2030 », la répartition financière doit être réexaminée, et nous devons maîtriser ce déficit structurel.

Lors des journées d'information au sujet du bachelor 2023, l'Université de Berne a eu le plaisir d'accueillir 4 465 futur-e-s étudiant-e-s – un nouveau record ! Ce grand intérêt porté à notre institution me rend fier de notre Université et de ses prestations. C'est pourquoi je tiens à remercier chaleureusement nos enseignant-e-s, nos collaborateur-trice-s et nos étudiant-e-s, qui, comme le veut notre devise « Le savoir est source de valeur », créent, par leur engagement pour l'Université de Berne, une valeur scientifique, sociétale et économique.

## Pour un enseignement de qualité

L'Université de Berne continue de s'affirmer comme une institution offrant une formation universitaire de haut niveau, portée par un enseignement et une infrastructure de qualité. Dans ce contexte, la santé mentale des étudiantes et étudiants ne saurait être négligée, pas plus que la mise en réseau des enseignantes et enseignants.

Par le Prof. Fritz Sager, Vice-recteur de l'enseignement

Au semestre d'automne 2023, 19 640 étudiantes et étudiants étaient inscrit-e-s à l'Université de Berne, dont 8 106 en filière d'études de bachelor, 4 865 en filière d'études de master, 3 486 en doctorat, 1 770 en cursus de formation continue de niveau master (MAS), ainsi que 1 257 au niveau du certificat ou du diplôme (CAS/DAS) et 156 en formation continue individuelle (p. ex. avocat-e, notaire ou pasteur-e).

L'intérêt pour les études à l'Université de Berne reste élevé. Lors des journées d'information au sujet du bachelor qui se sont déroulées les 5 et 6 décembre 2023, 4 465 gymnasiennes et gymnasiens de toute la Suisse et de l'étranger sont venus à l'Université de Berne, battant à nouveau le record de l'année précédente. Pour que les études à l'Université de Berne restent attractives et rayonnent au-delà de la région, l'Université investit massivement dans le développement de ses offres, ce qui inclut non seulement l'enseignement proprement dit, mais aussi les conditions-cadres de ce dernier.

En 2023, nous avons accordé une attention particulière au développement de la qualité et à l'accessibilité de l'enseignement, à l'accompagnement de la santé psychique de nos étudiant-e-s et à la création d'une communauté d'enseignant-e-s intéressé-e-s par la qualité de l'enseignement et désireux-ses de s'engager en ce sens.

### Développement d'offres d'enseignement d'excellence et d'une infrastructure d'enseignement innovante

Avec le nouvel instrument d'encouragement « Promotion de l'enseignement innovant / Développement de l'enseignement dans les facultés » (FILFLE), l'Université porte au niveau des facultés des innovations, qui, jusqu'à présent, étaient réservées à certains cours. En 2023, nous avons pu lancer des projets dans six facultés et ainsi donner une assise plus large aux innovations dans l'enseignement afin que les étudiantes et étudiants puissent en profiter.

La plateforme d'apprentissage ILIAS est également continuellement développée. Le nouveau support ILIAS, disponible en deux langues, était prêt pour le semestre d'automne 2023. Il permet aux utilisatrices et utilisateurs de s'informer de manière exhaustive sur les objets ILIAS. C'est aussi une source d'inspiration axée sur la pratique pour la conception numérique d'un enseignement de qualité. Les taux élevés d'utilisation et sa reproduction par d'autres hautes écoles témoignent du succès d'ILIAS.

En 2023, nous avons équipé plusieurs locaux de technologies multimédias. Citons notamment une salle du centre sportif, où des caméras peuvent suivre les mouvements dans l'ensemble de la pièce. Un flux de travail convivial a été conçu en étroite concertation avec les utilisatrices et utilisateurs, afin de veiller à ce que la technologie soit conforme aux exigences. Cela permet de proposer des cours hybrides innovants pour les leçons de sport et de danse comme pour d'autres formats d'enseignement.

## « Il ne peut y avoir un enseignement de qualité sans enseignantes et enseignants motivé·e·s. »

---

### Bien-être des étudiant·e·s et des enseignant·e·s

Pour bien étudier, il faut se sentir bien : depuis la pandémie de Covid-19, la santé mentale n'a cessé de gagner en importance, comme l'a également montré l'enquête de l'Association des étudiant·e·s de l'Université de Berne réalisée auprès des étudiantes et étudiants. L'Université s'est attelée à cette question de diverses manières.

Nous contribuons à la déstigmatisation des maladies psychiques à travers un nouveau flashMOOC. La vidéo interactive suit trois personnes ayant différents problèmes psychiques. Elle explique les stratégies qu'elles ont développées pour y faire face et montre toute la difficulté à trouver soi-même des solutions.

En collaboration avec la Haute école spécialisée bernoise et Mindbalance, l'Université de Berne a proposé pour la première fois en 2023 des cours Ensa. Ensa est la version suisse du programme australien « Mental Health First Aid ». Dans ces cours, les étudiantes et étudiants apprennent à identifier les maladies psychiques dans leur entourage et à y réagir de manière appropriée. Ils ont suscité un vif intérêt et le nombre d'inscriptions était supérieur au nombre de places.

Non seulement les étudiant·e·s, mais aussi les enseignant·e·s jouent un rôle central dans l'enseignement. Il ne peut y avoir un enseignement de qualité sans enseignantes et enseignants motivé·e·s. L'Université souhaite encourager cette motivation par une meilleure mise en réseau du corps enseignant. Inspirés par le format innovant des Teaching Brunches de la Faculté Vetsuisse, nous avons lancé le nouvel événement de réseautage Teaching Lunch en 2023. Lors de chacune des deux premières sessions du nouveau format, qui ont eu lieu à la Faculté Vetsuisse et à la Faculté des sciences naturelles et ont connu un franc succès, une faculté a joué le rôle d'hôte en collaboration avec le Vice-rectorat de l'enseignement, invitant les participantes et participants à échanger activement sur la qualité et l'innovation dans l'enseignement.

L'Université de Berne est une institution d'enseignement de premier plan, ce qui n'est possible que grâce à l'engagement de ses enseignant·e·s, à l'intérêt de ses étudiant·e·s et au travail accompli inlassablement dans l'ombre par l'administration centrale. Nous les remercions toutes et tous chaleureusement.

## Permettre une recherche transfrontalière

L'internationalisation est un objectif central de la Stratégie 2030 de l'Université. Dans ce contexte, la Direction de l'Université a décidé en 2023 que la collaboration avec des universités et des chercheur·euse·s africain·e·s en constituerait l'un des axes.

Par le Prof. Hugues Abriel, Vice-recteur de la recherche

Depuis longtemps, notre Université entretient des relations avec des scientifiques du continent africain, qui sont soulignées par des initiatives telles que le Programme Nord-Sud du Pôle de recherche national (PRN – 2001 à 2013) et son successeur, le Centre for Development and Environment (CDE). L'Institut de médecine sociale et préventive a, lui aussi, mené de nombreux projets en Afrique dans le domaine de la santé. Plus récemment, la Wyss Academy for Nature a mis en place un hub en Afrique de l'Est, notamment au Kenya et à Madagascar. Par ailleurs, il est à noter qu'une part importante de nos enseignantes et enseignants sont d'origine africaine. Ils sont également intégrés dans des réseaux dont font partie beaucoup d'universités et de scientifiques africains. Enfin, il faut aussi tenir compte de la jeunesse africaine : plus de 60% de la population ont moins de 25 ans, ce qui représente un vivier de personnes très ambitieuses, désireuses de contribuer à la communauté universitaire internationale.

### Mise en commun du savoir grâce à l'Initiative Afrique

Cet axe est désormais incarné par l'Initiative Afrique, lancée par le Vice-rectorat de la recherche et le Vice-rectorat du développement. Elle complétera nos autres coopérations internationales et notre engagement en faveur de relations internationales diverses et efficaces. Ce programme complet est axé sur l'inclusion et l'intégration. En 2023, l'une des premières réalisations importantes de l'Initiative Afrique a été la mise en place de deux Africa-Europe Clusters of Research Excellence (CoRE) en partenariat avec le réseau des universités européennes The Guild et son organisation partenaire, l'African Research Universities Alliance (ARUA). Le Prof. C. Faso du MCID et ses collègues de l'Université de Stellenbosch dirigeront conjointement le CoRE « Genomics for Health in Africa », tandis que le Prof. T. Breu et des collègues de l'Université d'Addis Abeba seront en charge du cluster « Sustainable Water and Land Resource Management for Human Well-Being ». Par ailleurs, l'Université de Berne a joué un rôle important en tant que co-organisatrice de la XIX Biennial Conference de l'International Association for the Study of the Commons (IASC), qui s'est tenue à Nairobi, notamment à travers son Institut d'anthropologie sociale et le CDE. Cette conférence a été une plateforme qui a permis à l'Université de Berne de combiner son expertise académique avec des approches pratiques de gestion durable des ressources collectives.

« L'Initiative Afrique comprend des activités et des relations en lien avec l'Afrique et encourage ainsi les synergies et la collaboration. »

---

#### **Collaboration sur un pied d'égalité**

Outre ces activités phares, l'Initiative Afrique vise également à mieux intégrer toutes les activités de recherche de notre Université, des collaborateur·trice·s et des étudiant·e·s en lien avec l'Afrique ou en collaboration avec des chercheur·euse·s africain·e·s ainsi qu'à encourager les synergies multidisciplinaires. Par exemple, des chercheuses et chercheurs de l'Université de Berne ont largement contribué, il y a plus de dix ans, à l'élaboration et à la rédaction des « 11 principes pour la recherche en partenariat » de la Commission pour le partenariat scientifique avec les pays en développement (KFPE), un document qui se penche sur la collaboration avec les pays dont les ressources sont limitées. L'une des aspirations de notre Initiative Afrique est de soutenir la sensibilisation à ces principes afin de favoriser les partenariats véritablement équitables. Fin 2023, l'Initiative Afrique avait réussi à réunir une communauté de chercheur·euse·s et d'étudiant·e·s africain·e·s avec un groupe d'universitaires très intéressé·e·s par les thématiques liées à l'Afrique. Cette communauté servira de « sounding board » afin d'orienter et de prioriser les futures activités. Nous sommes par conséquent intimement convaincus que l'Initiative Afrique renforcera considérablement les efforts de notre Université en matière d'internationalisation.

## Incarner une culture de la qualité

L'excellence, la transparence, la crédibilité, mais aussi le respect et la tolérance, sont des valeurs centrales cultivées par l'Université de Berne, à travers lesquelles elle ne cesse de faire évoluer sa culture universitaire.

Par la Prof. Heike Mayer, Vice-rectrice de la qualité

Au premier abord, l'égalité des chances, le développement de la qualité et la durabilité sont trois domaines très différents placés sous la responsabilité du Vice-rectorat de la qualité. Pourtant, des valeurs telles que l'excellence, la transparence, la crédibilité et la tolérance, que notre Université entend cultiver, réunissent ces trois thématiques. Exemple : la diversité est une condition importante pour l'excellence de la recherche, car la diversité dans les équipes, les perspectives ou les méthodes permet d'interroger sans cesse les questions et les résultats de la recherche. Il en ressort de nouvelles idées et approches qui concurrencent, défient, voire remplacent, les anciennes façons de penser et méthodes traditionnelles. Au bout du compte, la diversité au sein d'une université améliore la qualité de la recherche et de l'enseignement. Cependant, la qualité de la recherche et de l'enseignement ne doit pas être observée hors des normes nationales et internationales, car ces dernières sont garantes de la comparabilité et des progrès constants dans les missions clés de l'Université. Pour autant, la recherche et l'enseignement ne sont pas menés en vase clos, mais sont au contraire toujours imbriqués dans les grands enjeux de notre époque. L'un de ces enjeux majeurs de notre société est le développement durable, que toute université, en tant qu'organisation, se doit de faire avancer. Mais elle peut aussi contribuer à une meilleure compréhension des interactions complexes dans ce domaine à travers son enseignement et sa recherche. L'égalité des chances, l'assurance qualité et le développement durable sont donc des piliers essentiels de l'évolution future de l'Université de Berne. En août 2023, j'ai succédé à la Prof. Dr. Silvia Schroer à la tête du Vice-rectorat de la qualité et j'ai l'honneur de m'atteler à ces questions complexes dans ces trois domaines avec mes équipes.

### Égalité des chances

À l'Université de Berne, l'égalité entre femmes et hommes et l'égalité des chances sont mises en œuvre au moyen de mesures et d'initiatives diverses. Depuis le semestre d'automne 2023, l'Université a mis un point de contact à la disposition des membres de l'Université qui sont victimes ou témoins d'actes racistes ou se posent des questions sur le racisme. Il propose un service de conseil, élabore des mesures de prévention et fait un travail de réseautage. Par ailleurs, le document « Protection de l'intégrité personnelle : principes de l'Université de Berne » a été rédigé et adopté par la Direction de l'Université. Ce guide regroupe toutes les informations importantes sur cette question. Un autre axe de travail en 2023 a été l'accessibilité de l'Université. Le Service pour l'égalité des chances a participé à la mise au point de concepts en faveur de l'accessibilité des infrastructures et propose des conseils sur la compensation des inégalités.

### Compas UniBE – Préparation aux études universitaires pour les étudiant-e-s réfugié-e-s

Durant l'été 2023, 20 étudiantes et étudiants réfugié-e-s ont commencé le projet pilote Compas UniBE. Pendant un an, les participantes et participants sont préparé-e-s aux études supérieures. Outre l'apprentissage des langues (allemand et anglais), elles et ils étudient les méthodes d'apprentissage et d'enseignement et suivent des cours. Le programme a suscité un vif intérêt, plus de 70 candidatures ayant été reçues lors du premier cycle d'inscription. Il existe une grande diversité de compétences, de langues et d'origines culturelles parmi les participantes et participants, qui sont aidé-e-s dans leur intégration par un programme de mentorat de l'Association des étudiant-e-s de l'Université de Berne (AEB) et un fonds. Le projet est

« Les normes internationales sont  
garantes de la comparabilité et  
des progrès constants dans les  
missions clés de l'Université. »

---

soutenu financièrement par le canton de Berne, le Secrétariat d'État aux migrations, la Commune bourgeoise de Berne et l'Université de Berne.

#### **Développement durable**

En 2023, l'Office de coordination pour le développement durable a été rebaptisé « Office pour le développement durable ». L'équipe a publié le rapport de développement durable 2020/21 et les rapports sur les gaz à effet de serre pour les années 2020, 2021 et 2022. L'un des moments forts de l'année a été la conclusion de la convention de coopération « Éducation au développement durable » entre l'Université de Berne, la Haute école pédagogique, la Haute école spécialisée bernoise et l'Institut de hautes études pédagogiques NMS Berne, ainsi que le lancement du hub interuniversitaire « Students4Sustainability » en faveur des activités étudiantes dans le domaine du développement durable.

#### **Assurance qualité et développement de la qualité**

Au cours des dernières années, l'Université de Berne a su développer une culture de la qualité excellente et, surtout, mise en pratique, grâce à laquelle elle a été accréditée sans condition. Des entretiens opérationnels ont été conduits pour la première fois avec toutes les facultés. Organisés conjointement par le Vice-rectorat de la qualité et le directeur administratif, les entretiens opérationnels visent une meilleure coordination entre les facultés et l'administration centrale de l'Université. Ils ont donné lieu à des échanges productifs et constructifs entre les représentantes et représentants des différents domaines.

## Une alliance universitaire crée une dynamique enrichissante

Sur le plan international, l'année 2023 a été placée sous le signe de la récente adhésion de l'Université de Berne à l'alliance universitaire européenne ENLIGHT

Par la Prof. Virginia Richter, Vice-rectrice du développement

ENLIGHT réunit dix universités européennes en un campus commun, qui se distingue par un enseignement interdisciplinaire innovant, une mobilité physique, hybride et virtuelle ainsi que la participation de tous les membres des universités. En collaboration avec des actrices et acteurs de la société des villes universitaires, des solutions sont recherchées pour répondre aux enjeux complexes d'aujourd'hui, et l'enseignement est orienté vers les exigences de demain.

Par leur contenu, les axes suivis par l'alliance se recoupent fortement avec les thèmes prioritaires de l'Université de Berne, ce qui lui permet de mettre en avant ses prestations dans les domaines de la recherche et de l'enseignement auprès de ces partenaires européens. La participation de l'Université à l'alliance est une nouvelle étape de son internationalisation, créant des structures de coopération internationales durables tout en renforçant son ancrage local.

ENLIGHT est l'une des 50 alliances universitaires européennes actuelles regroupant au total 430 universités. Le paysage universitaire européen entre ainsi dans une phase de bouleversement et de modernisation de grande envergure, à laquelle l'Université de Berne contribuera activement par son adhésion à ENLIGHT.

Comme toutes les hautes écoles suisses, l'Université de Berne a été partiellement exclue des grands programmes européens de recherche et de formation (Horizon Europe et Erasmus+). L'adhésion à l'alliance est donc d'autant plus importante pour qu'elle puisse prendre part à cette importante étape et renforcer sa visibilité et son attractivité internationales dans l'intérêt des étudiant·e·s et des chercheur·e·s.

### Intégration rapide à tous les niveaux

Les neuf membres fondateurs d'ENLIGHT – les universités de Bordeaux, de Groningue, de Göttingen, de Gand, de Galway, de Tartu, d'Uppsala et du Pays basque ainsi que l'Université Comenius de Bratislava – se sont associés dès 2019. Cette initiative européenne, financée par des fonds d'Erasmus+, a été ouverte aux hautes écoles suisses seulement trois ans plus tard.

Après avoir officiellement rejoint ENLIGHT fin 2022, l'Université de Berne devait avant tout en 2023 prendre part au plus vite aux discussions en cours et aux activités variées. Tandis que nos partenaires d'ENLIGHT ont fait une demande d'aide financière dans le cadre du programme Erasmus+, l'Université de Berne a déposé une demande de financement partiel auprès de movetia. Dès le départ, l'octroi de l'aide a été subordonné à une contribution propre de l'Université de 40%. Peu avant la fin de l'année, nous avons reçu la confirmation de la subvention, ce qui nous permet de participer activement à l'alliance sur un pied d'égalité avec nos universités partenaires.

La participation de l'Université de Berne s'est déroulée rapidement et à plusieurs niveaux : des membres de la Direction de l'Université ont siégé et voté dans les structures de gouvernance et participé activement aux réunions organisées régulièrement. Des expertes et experts de l'Université ont été délégué·e·s dans les groupes de travail, et certain·e·s étaient présent·e·s dès les premières réunions, par exemple au sein du Digital Campus Group, en charge du catalogue commun de cours, de la Mobility Taskforce ou du Legal Expert Group. L'Université de Berne est également intervenue lors de la conférence « Teaching & Learning ». Aux fins de la coordination et du soutien aux activités d'ENLIGHT, des capacités en personnel ont été créées. Les

« Le paysage universitaire européen entre dans une phase de développement importante, à laquelle l'Université de Berne contribuera activement par son adhésion à ENLIGHT. »

---

étudiant-e-s, qui jouent un rôle central dans l'alliance, ont été dès le début activement impliqué-e-s dans les structures par le biais de l'AEB. Les membres de l'Université ont été informés des possibilités de coopération au sein de l'alliance par une manifestation de lancement, des visites des facultés et un nouveau site web.

#### **La force d'un bon réseau**

Les premières expériences montrent que l'Université de Berne peut enrichir l'alliance dans différents domaines grâce à son expertise. Dans le même temps, la dynamique de l'alliance l'incite à relever ses objectifs et à les poursuivre avec encore plus d'engagement.

En 2024, les efforts consentis l'année passée devraient porter leurs fruits : les coopérations en place seront renforcées et étendues et de nouvelles idées de coopération avec plusieurs membres d'ENLIGHT devraient se concrétiser. Des étudiantes et étudiants de l'Université de Berne pourront participer à des activités d'enseignement de l'alliance, par exemple à Uppsala, Bordeaux ou Bratislava.

L'Université de Berne prendra la présidence de l'alliance pendant six mois à partir de l'été prochain et organisera l'assemblée annuelle en novembre 2024 en tant qu'hôte.

## Cap sur la pérennité

L'Université de Berne reste confrontée à un déficit structurel. Sans un ajustement du financement de base, les financements externes devront à l'avenir être utilisés à d'autres fins que celles prévues pour combler ce déficit.

Par Markus Brönnimann, Directeur administratif

### Finances

Le financement de base de l'Université par le canton de Berne et la Confédération reste stable. C'est une condition essentielle pour le fonctionnement de l'Université. Pour que celle-ci puisse s'affirmer à long terme dans le contexte national et international et apporter la contribution attendue par la région, une croissance et une évolution du financement sont toutefois nécessaires. Par ailleurs, le canton doit financer les mesures salariales qu'il a décidées. Sur ces deux points, l'évolution du financement de base n'est pas à la hauteur des besoins et l'Université présente un déficit structurel.

Au cours de l'année concernée, la contribution du canton de Berne est de CHF 329,9 millions pour un chiffre d'affaires total de CHF 942,2 millions. Nous avons enregistré un déficit total de CHF 34,1 millions. Au niveau du financement de base, la perte s'élève à CHF 43,5 millions. En ce qui concerne les financements externes et les fonds, le redressement de la Bourse a eu un impact positif sur le résultat financier par rapport à l'année précédente. Au total, les financements externes et les fonds affichent un résultat positif de CHF 9,4 millions.

Pour le financement de base, l'Université dispose encore de réserves de fonds propres permettant de compenser le résultat. Toutefois, ces réserves sont aujourd'hui épuisées. Nous devons désormais couvrir les déficits structurels à venir non pas avec les réserves de fonds propres mais avec les financements externes, qui ne sont pas prévus pour le financement de la structure. Ces derniers ne seront donc plus disponibles pour les investissements dans des innovations dans les domaines de la recherche, des services et de l'adminis-

tration. Ils doivent être utilisés à d'autres fins que celles prévues, ce qui affaiblit l'Université.

Malgré ces résultats financiers négatifs, l'Université n'envisage pas actuellement d'engager des mesures d'économie.

### Infrastructure

Une infrastructure suffisante et adaptée est indispensable pour faire face à la concurrence dans les domaines de la formation et de la recherche. Bien qu'un important projet soit en bonne voie avec le bâtiment de recherche du site de l'Hôpital de l'Île, la situation globale reste critique. L'Université a identifié trois champs d'action prioritaires. Premièrement, l'utilisation des locaux doit être optimisée, c'est-à-dire que l'infrastructure existante doit être utilisée de façon optimale. Il existe certainement des marges de manœuvre dans ce domaine à travers une densification et de nouveaux concepts de postes de travail. Mais cela ne résoudrait pas le problème de fond. La convention de maintenance conclue avec Office des immeubles et des constructions (l'OIC), qui a été mise en œuvre depuis et a permis la réalisation de plus de 180 mesures durant l'année en question, sera sans doute utile à cet égard. Deuxièmement, il s'agit de la mise à disposition de locaux supplémentaires en temps utile, domaine dans lequel nous n'avancons pas autant que nécessaire. Il manque notamment des laboratoires. Troisièmement, les conditions-cadres doivent être modifiées et développées. L'idée d'une société immobilière pour les hautes écoles bernoises a été entendue et est maintenant discutée.

« Pour que l'Université puisse apporter la contribution attendue, une croissance et une évolution du financement sont nécessaires. »

---

En dépit du mécontentement, nous voulons expressément souligner que la collaboration avec les collègues de l'OIC a pu être rétablie sur une nouvelle base très constructive. Même si, naturellement, nous ne sommes pas toujours du même avis, il s'agit d'une coopération constructive. Nous remercions les collègues de l'OIC pour cette évolution de la situation.

#### **Programme « Fit for Future »**

Il y a un an, je vous ai parlé de l'atelier « L'avenir du travail ». Cet atelier a donné naissance au programme « Fit for Future », qui comprend douze champs d'action.

Le cœur du programme est constitué par les deux stratégies « Stratégie 2030 » (stratégie globale de l'Université) et « L'humain au cœur de la transformation numérique » (un champ d'action thématique important). Autour de ces deux stratégies ont été définis onze autres champs d'action, classés dans les groupes « Enseignement », « Recherche et innovation », « Organisation, culture et management » et « Infrastructure ». Les douze champs d'action sont traités dans des structures et selon des calendriers différents et coordonnés de manière centralisée dans le cadre du programme « Fit for Future ».

Ce dernier permet le développement de l'Université sur une plus large base afin de préserver durablement sa compétitivité et son attractivité.

## Financement de l'Université 2023

Montants en KCHF (= milliers de francs)	2023	Quotité
<b>Financement de base<sup>1</sup></b>	<b>583'287</b>	<b>61.9 %</b>
Contributions du canton de Berne	329'850	35.0 %
Contributions selon l'Accord intercantonal universitaire (AIU) <sup>2</sup>	119'626	12.7 %
Subventions de la Confédération	101'859	10.8 %
Produit des taxes et imputations internes	31'951	3.4 %
– produits des taxes	21'503	2.3 %
– revenus divers	10'448	1.1 %
<b>Bénéfice (+) / Perte (-)</b>	<b>-43'458</b>	
<b>Financement externe<sup>1</sup></b>	<b>358'947</b>	<b>38.1 %</b>
Promotion de la recherche	136'852	14.5 %
– Fonds national suisse (FNS)	105'116	11.2 %
– Innosuisse	4'507	0.5 %
– programmes de recherche de l'UE	13'432	1.4 %
– promotion de la recherche internationale (autres)	13'797	1.5 %
Recherche secteur public	16'268	1.7 %
Moyens secteur privé <sup>3</sup>	41'188	4.4 %
Revenus divers	164'640	17.5 %
– formation continue	11'747	1.2 %
– entreprises de services	74'762	7.9 %
– autres services et imputations internes	78'130	8.3 %
<b>Bénéfice (+) / Perte (-)</b>	<b>+ 9'377</b>	
<b>Produits totaux</b>	<b>942'234</b>	<b>100.0 %</b>
<b>Charges totales</b>	<b>976'314</b>	
<b>Résultat annuel bénéfice (+) / perte (-)</b>	<b>-34'080</b>	

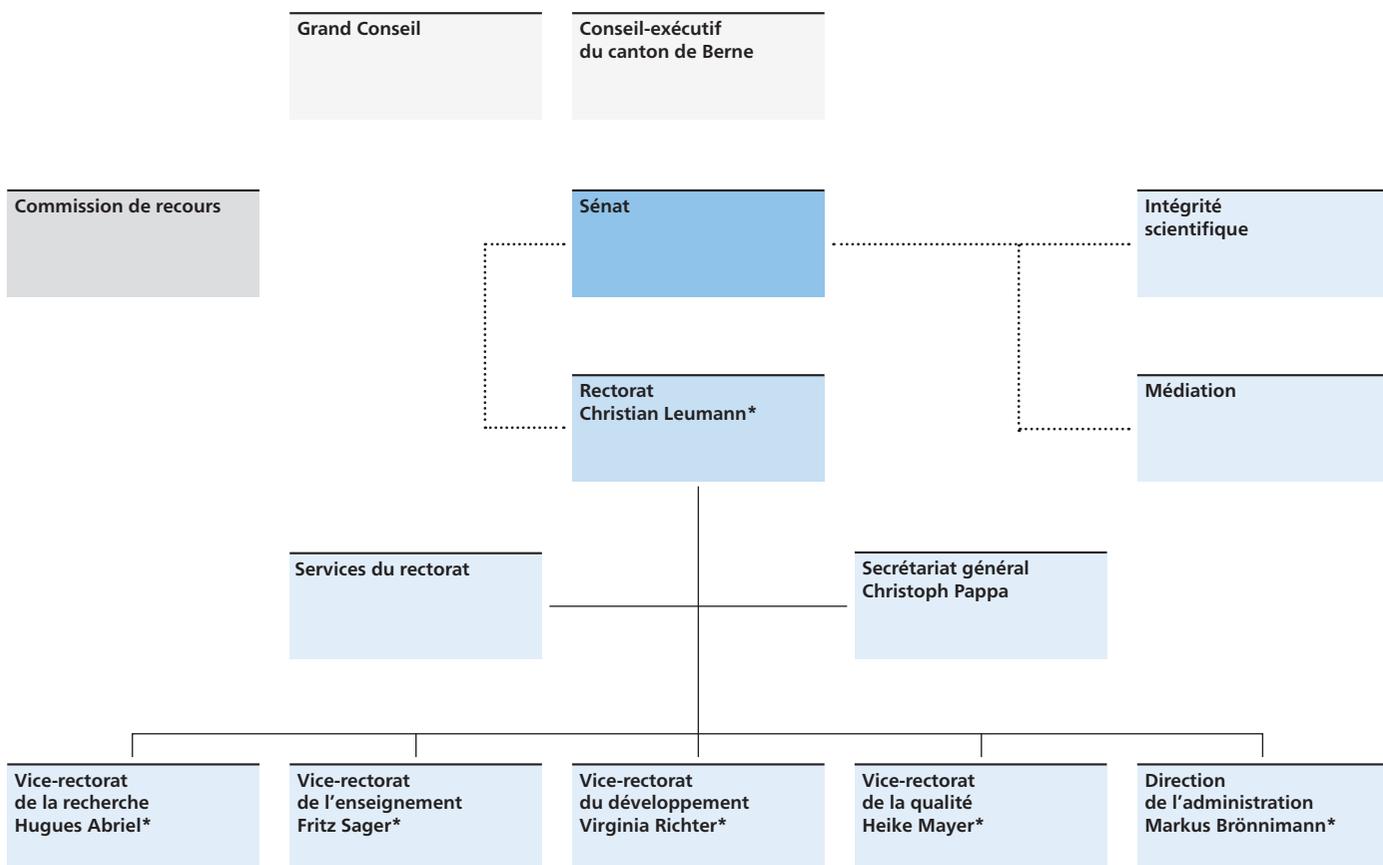
<sup>1</sup> **Financement de base / financement externe** : les recettes de l'Université qui constituent le financement structurel de base de l'Université comptent parmi le budget de base. Toutes les autres recettes font état d'un financement externe. En raison de la distinction des recettes entre financement de base et financement externe, les postes ne peuvent être comparés que de manière limitée avec le compte de résultat selon les Swiss GAAP RPC.

<sup>2</sup> **Accord intercantonal universitaire (AIU)** : l'AIU régleme la participation des cantons au financement des universités. Il définit la contribution du canton de domicile d'un-e étudiant-e à la prise en charge des frais liés aux études.

<sup>3</sup> **Moyens secteur privé** : recettes de la part de l'économie privée, de particulier-ère-s, de fondations et d'organisations similaires.



# Organigramme



Facultés							
Théologie Rainer Hirsch-Luipold	Droit Marianne Johanna Lehmkühl	Sciences économiques et sociales Adrian Vatter	Médecine Claudio Bassetti	Vetsuisse David Spreng	Lettres Peter J. Schneemann	Sciences humaines Elmar Anhalt	Sciences naturelles Marco Herwegh

## Centres stratégiques

Albert Einstein Center for Fundamental Physics (AEC) / ARTORG Center for Biomedical Engineering Research / Bern Center for Precision Medicine (BCPM) / Center for Regional Economic Development (CRED) / Center for Space and Habitability (CSH) / Centre for Development and Environment (CDE) / Centres de compétence pour le management public (KPM) / Multidisciplinary Center for Infectious Diseases (MCID) / Oeschger Centre for Climate Change Research (OCCR) / World Trade Institute (WTI)

## Centres à mission spécifique

Centre interdisciplinaire pour la recherche en études de genre (IZFG) / Walter Benjamin Kolleg (WBK)

## Unités interfacultaires

Collegium generale (CG) / Experimental Animal Center (EAC) / Microscopy Imaging Center (MIC) / Centre de formation continue universitaire

\* Membres de la Direction de l'Université

## Direction de l'Université



---

**Markus Brönnimann**  
Directeur administratif

---

**Prof. Virginia Richter**  
Vice-rectrice du développement

---

**Prof. Heike Mayer**  
Vice-rectrice de la qualité

---

**Prof. Hugues Abriel**  
Vice-recteur de la recherche

---

**Prof. Fritz Sager**  
Vice-recteur de l'enseignement

---

**Prof. Christian Leumann**  
Recteur

---

**Dr Christoph Pappa**  
Secrétaire général

## Directions des facultés

---

**Prof. Rainer Hirsch-Luipold**  
Doyen de la Faculté de théologie




---

**Prof. Marianne Lehmkuhl**  
Doyenne de la Faculté de droit




---

**Prof. Adrian Vatter**  
Doyen de la Faculté d'économie  
et de sciences sociales




---

**Prof. Claudio Bassetti**  
Doyen de la Faculté de médecine




---

**Prof. David Spreng**  
Doyen de la Faculté vétérinaire




---

**Prof. Peter J. Schneemann**  
Doyen de la Faculté des  
lettres




---

**Prof. Elmar Anhalt**  
Doyen de la Faculté des sciences  
humaines




---

**Prof. Marco Herwegh**  
Doyen de la Faculté des sciences  
naturelles

# Sénat

Le Sénat est l'organe législatif le plus élevé de l'Université et soutient la Direction de l'Université dans l'accomplissement du mandat de prestations du Conseil-exécutif.

## Composition et compétences

Le Sénat regroupe le Recteur, les doyen-ne-s, les délégué-e-s des facultés, les enseignant-e-s, les assistant-e-s et les étudiant-e-s. Il promulgue les statuts de l'Université et les règlements universitaires globaux.

Le Sénat détermine le plan pluriannuel et financier, et adopte le rapport annuel ainsi que le rapport de prestations. Il prend les décisions importantes sur l'organisation et élit les membres des commissions permanentes. Il fait des propositions pour élire ou nommer les membres de la Direction de l'Université.

---

### Présidence

**Prof. Christian Leumann**  
Recteur

---

### Facultés

**Prof. Rainer Hirsch-Luipold**  
Doyen de la Faculté de théologie

**Prof. Marianne Lehmkuhl**  
Doyenne de la Faculté de droit

**Prof. Susan Emmenegger**  
Déléguée de la Faculté de droit

**Prof. Adrian Vatter**  
Doyen de la Faculté d'économie et de sciences sociales

**Prof. Thomas Myrach**  
Délégué de la Faculté d'économie et de sciences sociales

**Prof. Claudio L. A. Bassetti**  
Doyen de la Faculté de médecine

**Prof. Daniel Aebersold**  
Délégué de la Faculté de médecine

**Prof. David Spreng**  
Doyen de la Faculté vetsuisse

**Prof. Peter J. Schneemann**  
Doyen de la Faculté des lettres

**Prof. Claus Beisbart**  
Délégué de la Faculté des lettres

**Prof. Elmar Anhalt**  
Doyen de la Faculté des sciences humaines

**Prof. Siegfried Nagel**  
Délégué de la Faculté des sciences humaines

**Prof. Marco Herwegh**  
Doyen de la Faculté des sciences naturelles

**Prof. Doris Rentsch**  
Déléguée de la Faculté des sciences naturelles

---

### Unités universitaires interfacultaires et centrales

**Prof. Manfred Elsig**  
Délégué

---

### Association des enseignant-e-s

**Dr Marc Zibung**  
Délégué

**PD Dr Alma Brodersen**  
Déléguée

---

### Association des assistant-e-s

**Bruno Biermann**  
Délégué

**Daniela Feller**  
Déléguée

---

### Association des étudiant-e-s de l'Université de Berne (AEB)

**Mara Hofer**  
Déléguée

**Livio Vetter**  
Délégué

**Tim Röthlisberger**  
Délégué

**Raphael Fehr**  
Délégué

---

### Membres avec voix consultative

---

#### Direction de l'Université

**Prof. Fritz Sager**  
Vice-recteur de l'enseignement

**Prof. Hugues Abriel**  
Vice-recteur de la recherche

**Prof. Heike Mayer**  
Vice-rectrice de la qualité

**Prof. Virginia Richter**  
Vice-rectrice du développement

**Markus Brönnimann**  
Directeur administratif

---

#### Secrétaire général

**Dr Christoph Pappa**  
Secrétaire général

---

#### Personnel administratif et technique

**Sylvia Kilchenmann**  
Déléguée

**Franziska Mäusli**  
Déléguée

---

#### Sénatrices et sénateurs honoraires

**Dr Renatus Gallati**  
**Walter Inäbnit**  
**Dr Celia Zwillenberg**  
**Dr Christophe von Werdt**

---

### Hôtes permanents

---

#### Bureau de l'égalité des chances

**Claudia Willen**  
Co-cheffe du Bureau de l'égalité des chances

---

#### Service Communication et marketing

**Christian Degen**  
Responsable du service Communication et marketing

---

#### Secrétariat général

**Sandra Carrillo**  
Secrétariat du Sénat

**Marion Frost**  
Secrétariat du Sénat

État au 31.12.2023

# Statistiques

## Étudiant-e-s

### Étudiant-e-s selon le niveau d'études (semestre d'automne 2023)

Nombre Étudiant-e-s	Total				Bachelor				Master				Doctorat				Formation continue <sup>1</sup>		
	Total	♀	Étr.	BE	Total	♀	Étr.	BE	Total	♀	Étr.	BE	Total	♀	Étr.	BE	Total	♀	Étr.
<b>Total</b>	<b>19'640</b>	<b>59 %</b>	<b>13 %</b>	<b>35 %</b>	<b>8'106</b>	<b>60 %</b>	<b>3 %</b>	<b>48 %</b>	<b>4'865</b>	<b>61 %</b>	<b>12 %</b>	<b>38 %</b>	<b>3'486</b>	<b>54 %</b>	<b>44 %</b>	<b>22 %</b>	<b>3'183</b>	<b>61 %</b>	<b>3 %</b>
Faculté de théologie	328	56 %	13 %	28 %	39	67 %	3 %	74 %	50	66 %	14 %	58 %	60	47 %	53 %	22 %	179	55 %	2 %
Faculté de droit	2'117	59 %	5 %	48 %	981	64 %	2 %	58 %	533	62 %	8 %	50 %	192	39 %	18 %	45 %	411	55 %	4 %
Faculté d'économie et de sciences sociales	2'332	43 %	7 %	44 %	1'285	42 %	4 %	56 %	537	44 %	8 %	45 %	171	49 %	37 %	26 %	339	38 %	0 %
Faculté de médecine	4'545	60 %	17 %	30 %	1'126	64 %	3 %	39 %	1'285	57 %	7 %	41 %	1'610	59 %	40 %	23 %	524	63 %	5 %
Faculté vetsuisse Berne	629	81 %	16 %	25 %	263	84 %	1 %	28 %	175	89 %	1 %	31 %	189	69 %	51 %	16 %	2	100 %	100 %
Faculté des lettres	2'131	63 %	15 %	40 %	1'133	65 %	4 %	50 %	586	63 %	17 %	36 %	376	59 %	44 %	20 %	36	53 %	3 %
Faculté des sciences humaines	4'241	73 %	5 %	27 %	1'837	70 %	3 %	38 %	971	76 %	7 %	31 %	184	64 %	29 %	28 %	1'249	78 %	3 %
Faculté des sciences naturelles	3'076	46 %	24 %	37 %	1'442	48 %	3 %	54 %	728	49 %	31 %	33 %	704	41 %	64 %	15 %	202	44 %	6 %
Offres interfacultaires, interdisciplinaires	241	37 %	-	-	0	0 %	0 %	0 %	0	0 %	0 %	0 %	0	0 %	0 %	0 %	241	37 %	-

<sup>1</sup> Y compris MAS, DAS, CAS et autres

Comprend les étudiant-e-s ayant une double immatriculation selon l'Office fédéral de la statistique.

D'autres statistiques sont disponibles sur : [www.statistik.unibe.ch](http://www.statistik.unibe.ch)

### Évolution du nombre d'étudiant-e-s selon le niveau d'études et le sexe

Nombre d'étudiant-e-s									Différence	
		2020	2021	2022	2023	2020-2023				
<b>Total</b>	<b>Total</b>	<b>19'230</b>	<b>19'441</b>	<b>+1 %</b>	<b>19'297</b>	<b>-1 %</b>	<b>19'640</b>	<b>+2 %</b>	<b>+410</b>	<b>+2 %</b>
	Hommes	42 %	42 %		41 %		41 %			
	Femmes	58 %	58 %		59 %		59 %			
Bachelor	<b>Total</b>	<b>8'240</b>	<b>8'168</b>	<b>-1 %</b>	<b>8'056</b>	<b>-1 %</b>	<b>8'106</b>	<b>+1 %</b>	<b>-134</b>	<b>-2 %</b>
	Hommes	43 %	41 %		41 %		40 %			
	Femmes	57 %	59 %		59 %		60 %			
Master	<b>Total</b>	<b>4'625</b>	<b>4'681</b>	<b>+1 %</b>	<b>4'610</b>	<b>-2 %</b>	<b>4'865</b>	<b>+6 %</b>	<b>+240</b>	<b>+5 %</b>
	Hommes	41 %	41 %		40 %		39 %			
	Femmes	59 %	59 %		60 %		61 %			
Doctorat	<b>Total</b>	<b>3'261</b>	<b>3'315</b>	<b>+2 %</b>	<b>3'371</b>	<b>+2 %</b>	<b>3'486</b>	<b>+3 %</b>	<b>+225</b>	<b>+7 %</b>
	Hommes	46 %	46 %		46 %		46 %			
	Femmes	54 %	54 %		54 %		54 %			
Formation continue <sup>1</sup>	<b>Total</b>	<b>3'104</b>	<b>3'277</b>	<b>+6 %</b>	<b>3'260</b>	<b>-1 %</b>	<b>3'183</b>	<b>-2 %</b>	<b>+79</b>	<b>+3 %</b>
	Hommes	39 %	37 %		39 %		39 %			
	Femmes	61 %	63 %		61 %		61 %			

<sup>1</sup> Y compris MAS, DAS, CAS et autres

Comprend les étudiant-e-s réinscrit-e-s considéré-e-s comme ayant une double immatriculation selon l'Office fédéral de la statistique.

D'autres statistiques sont disponibles sur : [www.statistik.unibe.ch](http://www.statistik.unibe.ch)

## Étudiant-e-s entrant-e-s selon le niveau d'études (semestre d'automne 2023)

Nombre Étudiant-e-s entrant-e-s	Total				Bachelor				Master				Doctorat				Formation continue <sup>1</sup>		
	Total	♀	Étr.	BE	Total	♀	Étr.	BE	Total	♀	Étr.	BE	Total	♀	Étr.	BE	Total	♀	Étr.
<b>Total</b>	<b>5'389</b>	<b>60 %</b>	<b>11 %</b>	<b>37 %</b>	<b>2'634</b>	<b>62 %</b>	<b>3 %</b>	<b>48 %</b>	<b>1'517</b>	<b>61 %</b>	<b>13 %</b>	<b>35 %</b>	<b>666</b>	<b>56 %</b>	<b>41 %</b>	<b>23 %</b>	<b>572</b>	<b>52 %</b>	<b>4 %</b>
Faculté de théologie	84	63 %	8 %	38 %	7	57 %	0 %	71 %	22	55 %	14 %	55 %	10	50 %	40 %	40 %	45	71 %	0 %
Faculté de droit	621	59 %	6 %	49 %	312	59 %	3 %	58 %	142	60 %	12 %	48 %	20	45 %	30 %	40 %	147	59 %	3 %
Faculté d'économie et de sciences sociales	598	47 %	8 %	47 %	366	49 %	6 %	57 %	149	46 %	9 %	40 %	27	56 %	52 %	22 %	56	38 %	0 %
Faculté de médecine	1'289	61 %	12 %	34 %	361	64 %	2 %	39 %	461	59 %	7 %	40 %	394	62 %	29 %	27 %	73	59 %	7 %
Faculté vetsuisse Berne	174	79 %	14 %	26 %	82	85 %	0 %	29 %	56	82 %	0 %	30 %	34	59 %	65 %	12 %	2	100 %	100 %
Faculté des lettres	496	65 %	14 %	44 %	315	67 %	4 %	53 %	131	64 %	20 %	33 %	42	55 %	62 %	12 %	8	38 %	13 %
Faculté des sciences humaines	1'015	74 %	6 %	33 %	653	73 %	3 %	38 %	294	77 %	9 %	24 %	35	60 %	31 %	20 %	33	91 %	3 %
Faculté des sciences naturelles	966	49 %	18 %	39 %	538	53 %	3 %	53 %	262	49 %	31 %	29 %	104	35 %	69 %	10 %	62	37 %	13 %
Offres interfacultaires, interdisciplinaires	146	40 %	-	-	0	0 %	0 %	0 %	0	0 %	0 %	0 %	0	0 %	0 %	0 %	146	40 %	-

<sup>1</sup> Y compris MAS, DAS, CAS et autres

Comprend les étudiant-e-s réinscrit-e-s considéré-e-s comme ayant une double immatriculation selon l'Office fédéral de la statistique.

D'autres statistiques sont disponibles sur : [www.statistik.unibe.ch](http://www.statistik.unibe.ch)

## Évolution du nombre d'entrant-e-s selon le niveau d'études et le sexe

Nombre Étudiant-e-s entrant-e-s									Différence	
		2020	2021	2022	2023	2020-2023				
<b>Total</b>	<b>Total</b>	<b>5'300</b>	<b>5'521</b>	<b>+4 %</b>	<b>5'036</b>	<b>-9 %</b>	<b>5'389</b>	<b>+7 %</b>	<b>+89</b>	<b>+2 %</b>
	Hommes	42 %	41 %		40 %		40 %			
	Femmes	58 %	59 %		60 %		60 %			
Bachelor	<b>Total</b>	<b>2'689</b>	<b>2'633</b>	<b>-2 %</b>	<b>2'409</b>	<b>-9 %</b>	<b>2'634</b>	<b>+9 %</b>	<b>-55</b>	<b>-2 %</b>
	Hommes	41 %	40 %		38 %		38 %			
	Femmes	59 %	60 %		62 %		62 %			
Master	<b>Total</b>	<b>1'316</b>	<b>1'416</b>	<b>+8 %</b>	<b>1'372</b>	<b>-3 %</b>	<b>1'517</b>	<b>+11 %</b>	<b>+201</b>	<b>+15 %</b>
	Hommes	41 %	42 %		38 %		39 %			
	Femmes	59 %	58 %		62 %		61 %			
Doctorat	<b>Total</b>	<b>660</b>	<b>613</b>	<b>-7 %</b>	<b>615</b>	<b>0 %</b>	<b>666</b>	<b>+8 %</b>	<b>+6</b>	<b>+1 %</b>
	Hommes	43 %	41 %		42 %		44 %			
	Femmes	57 %	59 %		58 %		56 %			
Formation continue <sup>1</sup>	<b>Total</b>	<b>635</b>	<b>859</b>	<b>+35 %</b>	<b>640</b>	<b>-25 %</b>	<b>572</b>	<b>-11 %</b>	<b>-63</b>	<b>-10 %</b>
	Hommes	45 %	42 %		46 %		48 %			
	Femmes	55 %	58 %		54 %		52 %			

<sup>1</sup> Y compris MAS, DAS, CAS et autres

Comprend les étudiant-e-s réinscrit-e-s considéré-e-s comme ayant une double immatriculation selon l'Office fédéral de la statistique.

D'autres statistiques sont disponibles sur : [www.statistik.unibe.ch](http://www.statistik.unibe.ch)

## Étudiant-e-s

## Diplômes de l'année 2023

Nombre de diplômes	Total			Bachelor			Master			Doctorat			Formation continue <sup>1</sup>			Habitations		
	Total	♀	Étr.	Total	♀	Étr.	Total	♀	Étr.	Total	♀	Étr.	Total	♀	Étr.	Total	♀	Étr.
<b>Total</b>	<b>4'785</b>	<b>58 %</b>	<b>11 %</b>	<b>1'673</b>	<b>60 %</b>	<b>2 %</b>	<b>1'502</b>	<b>62 %</b>	<b>9 %</b>	<b>741</b>	<b>55 %</b>	<b>39 %</b>	<b>794</b>	<b>52 %</b>	<b>7 %</b>	<b>75</b>	<b>49 %</b>	<b>53 %</b>
Faculté de théologie	77	66 %	8 %	11	45 %	0 %	11	64 %	0 %	4	75 %	100 %	48	71 %	0 %	3	67 %	67 %
Faculté de droit	563	57 %	5 %	198	59 %	4 %	247	60 %	4 %	20	40 %	25 %	97	53 %	8 %	1	0 %	0 %
Faculté d'économie et de sciences sociales	594	43 %	3 %	246	42 %	1 %	194	51 %	5 %	19	37 %	21 %	131	32 %	0 %	4	100 %	50 %
Faculté de médecine	1'235	60 %	18 %	305	61 %	3 %	347	62 %	5 %	451	58 %	36 %	77	64 %	8 %	55	44 %	55 %
Faculté vetsuisse Berne	167	83 %	16 %	55	82 %	0 %	48	98 %	0 %	61	74 %	39 %	0	0 %	0 %	3	33 %	100 %
Faculté des lettres	427	67 %	11 %	202	71 %	3 %	157	67 %	15 %	43	56 %	35 %	20	45 %	0 %	5	60 %	40 %
Faculté des sciences humaines	877	72 %	5 %	371	68 %	2 %	265	75 %	7 %	28	64 %	29 %	210	77 %	9 %	3	100 %	0 %
Faculté des sciences naturelles	713	47 %	19 %	285	54 %	1 %	233	46 %	24 %	115	38 %	60 %	79	38 %	17 %	1	0 %	100 %
Offres interfacultaires, interdisciplinaires	132	28 %	-	0	0 %	0 %	0	0 %	0 %	0	0 %	0 %	132	28 %	-	0	0 %	0 %

<sup>1</sup> Y compris MAS, DAS, CAS et autres

D'autres statistiques sont disponibles sur : [www.statistik.unibe.ch](http://www.statistik.unibe.ch)

## Évolution du nombre de diplômes selon le niveau d'études et le sexe

Nombre de diplômes		2020				2021				2022				2023				Différence		
		Total	Hommes	Femmes	Étr.	2020-2023	2020-2023													
<b>Total</b>	<b>Total</b>	<b>4'609</b>				<b>4'691</b>				<b>4'731</b>				<b>4'785</b>				<b>+176</b>	<b>+4 %</b>	
	Hommes	43 %				44 %				41 %				42 %						
	Femmes	57 %				56 %				59 %				58 %						
Bachelor	<b>Total</b>	<b>1'539</b>				<b>1'667</b>				<b>1'604</b>				<b>1'673</b>				<b>+134</b>	<b>+9 %</b>	
	Hommes	40 %				44 %				37 %				40 %						
	Femmes	60 %				56 %				63 %				60 %						
Master	<b>Total</b>	<b>1'558</b>				<b>1'603</b>				<b>1'566</b>				<b>1'502</b>				<b>-56</b>	<b>-4 %</b>	
	Hommes	41 %				42 %				40 %				38 %						
	Femmes	59 %				58 %				60 %				62 %						
Doctorat	<b>Total</b>	<b>746</b>				<b>725</b>				<b>728</b>				<b>741</b>				<b>-5</b>	<b>-1 %</b>	
	Hommes	49 %				42 %				44 %				45 %						
	Femmes	51 %				58 %				56 %				55 %						
Formation continue <sup>1</sup>	<b>Total</b>	<b>681</b>				<b>623</b>				<b>759</b>				<b>794</b>				<b>+113</b>	<b>+17 %</b>	
	Hommes	48 %				47 %				45 %				48 %						
	Femmes	52 %				53 %				55 %				52 %						
Habitations	<b>Total</b>	<b>85</b>				<b>73</b>				<b>74</b>				<b>75</b>				<b>-10</b>	<b>-12 %</b>	
	Hommes	66 %				58 %				68 %				51 %						
	Femmes	34 %				42 %				32 %				49 %						

<sup>1</sup> Y compris MAS, DAS, CAS et autres

D'autres statistiques sont disponibles sur : [www.statistik.unibe.ch](http://www.statistik.unibe.ch)

## Collaboratrices et collaborateurs

Emplois à plein temps à l'Université de Berne en 2023 (en moyenne annuelle, employé-e-s par financement externe inclus)

Nombre d'emplois à plein temps	Total			Professorats			Enseignant-e-s			Assistant-e-s			Administration & technique		
	Total	♀	Étr.	Total	♀	Étr.	Total	♀	Étr.	Total	♀	Étr.	Total	♀	Étr.
<b>Total</b>	<b>5'141</b>	<b>53 %</b>	<b>38 %</b>	<b>534</b>	<b>30 %</b>	<b>49 %</b>	<b>216</b>	<b>41 %</b>	<b>33 %</b>	<b>2'495</b>	<b>53 %</b>	<b>50 %</b>	<b>1'896</b>	<b>61 %</b>	<b>19 %</b>
Faculté de théologie	72	57 %	51 %	14	39 %	64 %	9	56 %	24 %	42	58 %	61 %	7	82 %	1 %
Faculté de droit	192	51 %	22 %	34	28 %	29 %	15	33 %	20 %	116	53 %	21 %	28	79 %	17 %
Faculté d'économie et de sciences sociales	261	46 %	33 %	48	18 %	59 %	14	39 %	37 %	170	49 %	29 %	29	81 %	9 %
Faculté de médecine	1'618	57 %	40 %	146	25 %	40 %	58	43 %	31 %	740	54 %	59 %	673	68 %	21 %
Faculté vetsuisse Berne	474	70 %	37 %	41	42 %	53 %	15	47 %	36 %	220	72 %	53 %	198	75 %	15 %
Faculté des lettres	406	58 %	43 %	78	54 %	61 %	27	57 %	44 %	257	59 %	40 %	44	59 %	26 %
Faculté des sciences humaines	247	56 %	29 %	28	32 %	53 %	37	44 %	31 %	156	61 %	28 %	27	75 %	13 %
Faculté des sciences naturelles	1'179	37 %	50 %	143	22 %	51 %	32	17 %	36 %	707	40 %	62 %	297	41 %	23 %
Administration centrale	692	57 %	17 %	2	100 %	0 %	8	39 %	34 %	87	71 %	22 %	594	55 %	16 %

## Évolution des emplois à plein temps par groupe de personnel et sexe

Nombre d'emplois à plein temps		2020							2021							2022							2023							Différence		
		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Différence	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Différence	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	2020-2023	2020-2023						
<b>Total</b>	<b>Total</b>	<b>4'855</b>							<b>5'050</b>							<b>5'076</b>							<b>5'141</b>							<b>+286</b>		<b>+6 %</b>
	Hommes	48 %							48 %							47 %							47 %									
	Femmes	52 %							52 %							53 %							53 %									
Professorats	<b>Total</b>	<b>524</b>							<b>529</b>							<b>525</b>							<b>534</b>							<b>+10</b>		<b>+2 %</b>
	Hommes	73 %							72 %							70 %							70 %									
	Femmes	27 %							28 %							30 %							30 %									
Enseignant-e-s	<b>Total</b>	<b>239</b>							<b>208</b>							<b>213</b>							<b>216</b>							<b>-23</b>		<b>-9 %</b>
	Hommes	64 %							64 %							63 %							59 %									
	Femmes	36 %							36 %							37 %							41 %									
Assistant-e-s	<b>Total</b>	<b>2'268</b>							<b>2'439</b>							<b>2'457</b>							<b>2'495</b>							<b>+227</b>		<b>+10 %</b>
	Hommes	48 %							48 %							47 %							47 %									
	Femmes	52 %							52 %							53 %							53 %									
Administration & technique	<b>Total</b>	<b>1'824</b>							<b>1'874</b>							<b>1'881</b>							<b>1'896</b>							<b>+72</b>		<b>+4 %</b>
	Hommes	38 %							39 %							39 %							39 %									
	Femmes	62 %							61 %							61 %							61 %									

D'autres statistiques sont disponibles sur : [www.statistik.unibe.ch](http://www.statistik.unibe.ch)

## Comptes annuels

Comptes annuels<sup>1</sup> 2023 de l'Université de Berne

L'Université de Berne établit ses comptes annuels conformément aux normes comptables Swiss GAAP RPC, dont le principe suprême consiste à présenter un état de la fortune, des finances et des revenus conformes à la réalité (« True and Fair View »).

## Bilan

Montants en KCHF (= milliers de francs)	Chiffre en annexe	31.12.2023	31.12.2022	Évolution	
Liquidités	1	161 948	66 256	95 692	144,4%
Comptes courants auprès de l'Administration des finances	2	244 224	378 298	-134 074	-35,4%
Créances résultant de livraisons et de prestations	3	31 756	33 333	-1 577	-4,7%
Autres créances à court terme	4	19 864	17 157	2 706	15,8%
Immobilisations financières à court terme	5	24 934	0	24 934	100,0%
Stocks et travaux en cours	6	7 623	8 213	-590	-7,2%
Comptes de régularisation actifs	7	58 234	62 147	-3 913	-6,3%
<b>Actif circulant</b>		<b>548 582</b>	<b>565 405</b>	<b>-16 823</b>	<b>-3,0%</b>
Immobilisations financières	8	116 668	110 892	5 776	5,2%
Immobilisations corporelles	9	76 907	72 998	3 909	5,4%
Immobilisations incorporelles	10	9 412	10 355	-943	-9,1%
<b>Actif immobilisé</b>		<b>202 986</b>	<b>194 245</b>	<b>8 742</b>	<b>4,5%</b>
<b>Total actifs</b>		<b>751 569</b>	<b>759 650</b>	<b>-8 081</b>	<b>-1,1%</b>
Dettes résultant de livraisons et de prestations	11	25 961	38 299	-12 338	-32,2%
Autres dettes à court terme	12	46 095	3 000	43 095	1436,4%
Autres créances à court terme	13	2 226	459	1 768	385,6%
Engagements financements externes	14	180 170	182 771	-2 601	-1,4%
Provisions à court terme	15	19 634	17 288	2 346	13,6%
Comptes de régularisation passifs	16	10 389	10 373	17	0,2%
<b>Fonds étrangers à court terme</b>		<b>284 477</b>	<b>252 190</b>	<b>32 287</b>	<b>12,8%</b>
Dettes financières à long terme	17	1 007	1 205	-198	-16,4%
Provisions à long terme	15	22 869	20 159	2 710	13,4%
Engagements de prévoyance	18	63 900	72 700	-8 800	-12,1%
<b>Fonds étrangers à long terme</b>		<b>87 776</b>	<b>94 063</b>	<b>-6 288</b>	<b>-6,7%</b>
Résultats cumulés		413 397	422 105	-8 709	-2,1%
Résultat annuel		-34 080	-8 709	-25 372	291,3%
<b>Fonds propres</b>		<b>379 316</b>	<b>413 397</b>	<b>-34 080</b>	<b>-8,2%</b>
<b>Total passifs</b>		<b>751 569</b>	<b>759 650</b>	<b>-8 081</b>	<b>-1,1%</b>

<sup>1</sup> Les éventuelles différences avec les données des tableaux qui suivent sont dues aux arrondis.

## Compte de résultats

Montants en KCHF (= milliers de francs)	Chiffre en annexe	2023	2022	Évolution	
Subvention du canton de Berne selon la convention de prestations		329 850	326 340	3 510	1,1%
Subventions de la Confédération selon la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE)		101 859	100 305	1 555	1,6%
Contributions selon l'Accord intercantonal universitaire (AIU)		119 626	123 410	-3 783	-3,1%
<b>Financement de base ou contributions publiques</b>	19	<b>551 336</b>	<b>550 054</b>	<b>1 281</b>	<b>0,2%</b>
Contributions de projets par le Fonds national suisse		105 116	113 177	-8 061	-7,1%
Contributions de projets par des organisations internationales		27 166	30 834	-3 668	-11,9%
Autres subventions de projets		72 725	67 666	5 059	7,5%
<b>Contributions de projets par des financements externes</b>	20	<b>205 007</b>	<b>211 677</b>	<b>-6 670</b>	<b>-3,2%</b>
Taxes universitaires		20 136	18 649	1 486	8,0%
Produits des services permanents		74 764	81 589	-6 826	-8,4%
Revenus divers		81 747	83 010	-1 263	-1,5%
Rabais et remises		- 774	- 770	- 5	0,6%
<b>Autres revenus</b>	21	<b>175 872</b>	<b>182 478</b>	<b>-6 607</b>	<b>-3,6%</b>
<b>Total revenus d'exploitation</b>		<b>932 214</b>	<b>944 209</b>	<b>-11 995</b>	<b>-1,3%</b>
Traitements		546 392	523 565	22 827	4,4%
Cotisations aux assurances sociales		93 051	95 993	-2 941	-3,1%
Autres charges de personnel		9 579	5 841	3 738	64,0%
<b>Charges de personnel</b>	22	<b>649 022</b>	<b>625 399</b>	<b>23 624</b>	<b>3,8%</b>
Acquisition d'appareils		13 706	17 317	-3 611	-20,9%
Charges immobilières et charges des biens-fonds		45 088	38 731	6 357	16,4%
Autres charges		117 477	109 654	7 823	7,1%
<b>Charges de matériel et autres charges d'exploitation</b>	23	<b>176 272</b>	<b>165 703</b>	<b>10 569</b>	<b>6,4%</b>
Subventions pour l'enseignement et la recherche dans le domaine de la médecine clinique		114 974	113 613	1 360	1,2%
Subventions à des tiers		19 651	18 617	1 034	5,6%
<b>Contributions</b>	24	<b>134 625</b>	<b>132 230</b>	<b>2 395</b>	<b>1,8%</b>
Amortissement des immobilisations corporelles	9	13 736	12 597	1 139	9,0%
Amortissement des immobilisations incorporelles	10	931	1 911	- 980	-51,3%
<b>Total charges d'exploitation</b>		<b>974 587</b>	<b>937 841</b>	<b>36 746</b>	<b>3,9%</b>
Produits financiers		10 020	3 268	6 752	206,6%
Charges financières		1 657	18 145	-16 488	-90,9%
Corrections de valeur immobilisations financières	8	70	200	- 130	-65,0%
<b>Résultat financier</b>	25	<b>8 293</b>	<b>-15 077</b>	<b>23 370</b>	<b>-155,0%</b>
<b>Résultat annuel</b>		<b>-34 080</b>	<b>-8 709</b>	<b>-25 372</b>	<b>291,3%</b>

## Tableau de financement

Montants en KCHF	2023	2022
<b>Activité d'exploitation</b>		
+/- Bénéfice / perte	-34 080	-8 709
+/- Pertes / bénéfices proportionnel-le-s résultant de l'application de la méthode de mise en équivalence	210	-1 536
+/- Amortissements / réévaluations de l'actif immobilisé	15 138	14 197
+/- Pertes de valeur / suppression de pertes de valeur	246	411
+/- Variation des engagements de prévoyance dans les charges de personnel	-8 800	-4 500
+/- Augmentation / diminution des provisions sans incidence sur le fonds	5 056	-7 783
+/- Autres charges / produits sans incidence sur le fonds	-5 820	17 868
+/- Perte / gain sur cessions d'immobilisations	0	-120
+/- Diminution / augmentation des créances	803	-5 708
+/- Diminution / augmentation des stocks et travaux en cours	590	-1 360
+/- Diminution / augmentation des autres créances à court terme et comptes de régularisation actifs	1 207	-6 510
+/- Augmentation / diminution des créancier-ère-s	-12 338	16 108
+/- Augmentation / diminution des autres engagements à court terme et comptes de régularisation passifs	43 112	6 929
+/- Augmentation / diminution des engagements financements externes	-2 601	1 881
Flux financiers provenant de l'activité d'exploitation	2 723	21 168
<b>Activité d'investissement</b>		
- Versements pour l'achat d'immobilisations corporelles	-17 415	-21 072
+ Paiements provenant de la vente d'immobilisations corporelles	0	416
- Versements pour l'achat d'immobilisations financières à court et long termes	-29 450	-68 773
+ Paiements provenant de la vente d'immobilisations financières à court et long termes	5 124	31 923
- Versements pour l'achat d'immobilisations incorporelles	-935	-1 630
+ Paiements provenant de la vente d'immobilisations incorporelles	0	140
Flux financiers provenant de l'activité d'investissement	-42 676	-58 996
<b>Activité de financement</b>		
+/- Emprunt / remboursement d'engagements financiers à court terme	1 768	-23 671
+/- Emprunt / remboursement d'engagements financiers à long terme	-198	-427
Flux financiers provenant de l'activité de financement	1 570	-24 097
<b>Total tableau de financement</b>	<b>-38 382</b>	<b>-61 926</b>
Liquidités nettes au début de la période	444 554	506 479
Liquidités nettes à la fin de la période	406 171	444 554
Variation des liquidités nettes	-38 382	-61 926

Les liquidités nettes se composent comme suit :

Montants en KCHF	31.12.2023	31.12.2022
Caisse	159	171
Poste	154 796	58 378
Banque	5 403	7 707
Placements monétaires à court terme	1 589	0
Compte courant auprès de l'Administration des finances « financement de base »	0	4 012
Compte courant auprès de l'Administration des finances « financements externes »	244 224	374 286
<b>Total</b>	<b>406 171</b>	<b>444 554</b>

### Tableau des fonds propres au 31.12.2023

Montants en KCHF	Financement de base	Financements externes	Fonds affectés	Total fonds propres
Fonds propres au 31.12.2021	78 562	279 015	64 529	422 105
Résultat annuel (bénéfice + / perte -)	-19 437	19 847	-9 119	-8 709
Fonds propres au 31.12.2022	59 125	298 862	55 410	413 397
Résultat annuel (bénéfice + / perte -)	-43 458	6 821	2 556	-34 080
Fonds propres au 31.12.2023	15 667	305 683	57 966	379 316

Les fonds propres de l'Université de Berne sont divisés en trois catégories : le financement de base, le financement externe et les fonds affectés.

Le financement de base comprend les investissements réalisés par le canton et les autres pouvoirs publics pour l'enseignement, la recherche et les services. Il inclut également le produit des taxes universitaires et une partie des autres revenus.

Les financements externes comprennent les crédits externes non affectés (services permanents, mandats, expertises, dons, honoraires, produits financiers, etc.). Ce sont des fonds pour lesquels les bailleur-euse-s n'exigent pas d'affectation à un projet en particulier. Ils peuvent donc être utilisés pour des projets de recherche et des offres de formation continue non spécifiques ainsi que pour le maintien des services permanents.

Les fonds affectés comprennent les fonds provenant de legs et de fondations non autonomes cédés à l'Université de Berne pour une affectation déterminée.

Le résultat annuel 2023 sera affecté aux fonds propres après approbation des comptes annuels par le Conseil-exécutif du canton de Berne.

# Annexe

## Principes de présentation des comptes

### Généralités

Les présents comptes annuels ont été établis selon les normes de présentation des comptes Swiss GAAP RPC (application de toutes les normes RPC). Ils reflètent donc fidèlement l'état de la fortune, des finances et des revenus de l'Université de Berne. L'exercice arrive à son terme le 31 décembre.

Les comptes annuels ont été approuvés par la Direction de l'Université le 12 mars 2024, puis présentés au Sénat pour information. Ils sont soumis à l'approbation du Conseil-exécutif du canton de Berne et seront ensuite portés à la connaissance du Grand Conseil lors de sa session de septembre.

### Principes de consolidation

L'Université de Berne détient des participations avec un droit de vote de plus de 50% dans des sociétés. Conformément à la norme Swiss GAAP RPC 30, elle doit donc aussi présenter des comptes consolidés. Toutefois, comme le montant total de ces participations est négligeable, il a été décidé de ne pas présenter de comptes consolidés. Les participations sont évaluées dans les comptes individuels selon la méthode de la mise en équivalence (equity method) et comptabilisées dans la rubrique des immobilisations financières.

### Principes d'établissement du bilan et des évaluations

Le bilan est établi selon le principe d'évaluation individuelle des actifs et des dettes, qui repose sur des valeurs historiques. Les actifs sont évalués au coût d'acquisition ou de production et les dettes, à leur valeur nominale. Les principes appliqués aux principaux postes des comptes annuels sont explicités ci-dessous :

#### Liquidités

Les liquidités regroupent les avoirs en caisse, les avoirs postaux et bancaires et les fonds immobilisés. Elles sont évaluées à leur valeur nominale.

#### Comptes courants auprès de l'Administration des finances

Les comptes courants tenus auprès de l'Administration des finances sont évalués à leur valeur nominale. Ils sont considérés comme des liquidités.

#### Créances résultant de livraisons et de prestations, et autres créances à court terme

L'évaluation est effectuée à la valeur nominale, déduction faite de pertes de valeur éventuelles. Pour les créances qui semblent clairement compromises, un ajustement de valeur est fait en fonction du risque individuel. Les risques de solvabilité et de perte qu'il est impossible de quantifier précisément sont couverts au moyen d'un ajustement forfaitaire dont le montant est calculé à partir de la moyenne des créances effectivement décomptabilisées au cours des deux dernières périodes comptables.

#### Immobilisations financières à court terme

Les immobilisations à court terme sont des immobilisations financières dont l'échéance est comprise entre 90 jours et un an et qu'il est prévu de détenir sur une courte période. Les immobilisations financières à court terme avec valeur boursière sont évaluées à leur valeur actuelle. Les immobilisations financières à court terme sans valeur boursière doivent être évaluées au maximum au coût d'acquisition, déduction faite des pertes de valeur éventuelles. Le principe d'évaluation individuelle s'applique. Les bénéfices et pertes sur cours ainsi que les corrections de valeur sont comptabilisés dans le résultat de la période.

#### Stocks et travaux en cours

Les stocks comprennent les matières consommables. Ils sont évalués au coût d'acquisition ou au prix de revient ou bien, si elle est plus basse, à la valeur de marché nette. Les travaux en cours sont des services non encore facturés. Ils ne concernent que les unités fournissant des services permanents, par exemple les cliniques dentaires ou l'hôpital vétérinaire. La détermination du prix de revient des travaux en cours se fait sur la base d'évaluations issues des systèmes d'information patient correspondants.

#### Comptes de régularisation actifs

Les comptes de régularisation actifs servent à affecter les produits et les charges à la période concernée. L'évaluation est effectuée à la valeur nominale.

#### Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent les instruments financiers tels que les titres, les prêts et les participations. Les immobilisations financières ayant une valeur boursière sont évaluées à leur valeur actuelle. Les immobilisations financières sans valeur boursière sont évaluées aux coûts d'acquisition, déduction faite des éventuelles corrections de valeur. Les participations supérieures à 20% sont évaluées selon la méthode de la mise en équivalence.

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût d'acquisition ou au prix de revient, déduction faite du cumul des amortissements. Les amortissements sont réalisés de manière linéaire pendant la durée économique d'utilisation des immobilisations corporelles. La durée d'utilisation des immobilisations corporelles est fixée comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Durée d'utilisation
Terrains et constructions	Terrains : illimité Constructions : 30 à 50 ans
Machines, mobilier, appareils	2 à 10 ans
Véhicules	5 ans
Véhicules spéciaux	10 ans
Informatique	2 à 5 ans

Les contributions pour des investissements ayant trait à des bâtiments selon l'article 55, al. 1, LEHE<sup>2</sup> constituent un poste négatif à part dans la rubrique des immobilisations corporelles. La dissolution se fait sur la même durée d'utilisation que les investissements financés au moyen de subventions fédérales.

### Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles englobent les solutions logicielles acquises, les applications logicielles spécifiques à l'Université en cours de développement par un prestataire externe, les subventions d'investissements à des cantons et institutions privées, les brevets et licences ainsi que les prêts à des professeur-e-s pour des rachats auprès de la caisse de pension. L'amortissement des logiciels est effectué linéairement sur cinq ans, celui des cotisations des professeur-e-s à la Caisse de pension bernoise (cotisations des professeur-e-s à la CPB) avec une dégressivité de 4%<sup>3</sup> ou 5%<sup>4</sup>. La valeur des immobilisations incorporelles est vérifiée à la date de clôture des comptes. Le cas échéant, des rectifications de valeur supplémentaires sont effectuées au détriment du résultat de l'exercice.

### Dépréciation d'actifs (dépréciation durable)

Les actifs sont réexaminés à chaque date du bilan afin de déceler d'éventuels indices laissant présumer que leur valeur comptable n'est plus réalisable. Si la valeur comptable d'un actif dépasse la valeur réalisable (valeur d'usage ou valeur de marché nette), il convient de procéder à une adaptation de valeur avec incidence sur le résultat (dépréciation durable / amortissement non planifié).

### Dettes résultant de livraisons et de prestations

Les dettes résultant de livraisons et de prestations sont des engagements à court terme résultant de l'activité ordinaire et dont l'échéance est inférieure à un an à compter du jour du bilan.

### Autres dettes à court terme

Les autres dettes à court terme sont des dettes dont l'échéance est inférieure à un an et qui ne sont pas directement liées à la fourniture de prestations. L'inscription correspondante est effectuée à la valeur nominale.

### Autres créances à court terme

Les autres créances à court terme sont des dettes monétaires résultant d'activités de financement. L'inscription correspondante est effectuée à la valeur nominale.

### Engagements financements externes

Les engagements résultant des financements externes sont des dettes contractées auprès de tiers. Ils correspondent aux engagements de l'Université de Berne qui sont encore en suspens à la date du bilan. L'inscription correspondante est effectuée à la valeur nominale.

<sup>2</sup> Loi fédérale du 30 septembre 2011 sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles, LEHE), état au 1<sup>er</sup> janvier 2018

<sup>3</sup> Art. 7, al. 1, du décret du 19 novembre 1997 sur les principes régissant la rémunération et d'autres prestations allouées au personnel universitaire (DUni), abrogé le 1<sup>er</sup> septembre 1998

<sup>4</sup> Art. 66, al. 4, de l'ordonnance du 12 décembre 2012 sur l'Université (OUni)

### Provisions à court et long termes

Les provisions dont l'échéance est inférieure à 12 mois sont comptabilisées dans les fonds étrangers à court terme. Les provisions dont l'échéance est supérieure à 12 mois sont quant à elles comptabilisées dans les fonds étrangers à long terme.

Une provision est un engagement probable résultant d'un événement passé dont le montant et/ou l'échéance sont incertains mais peuvent être estimés. L'événement dont résulte l'engagement doit avoir eu lieu avant la date du bilan. Il peut reposer sur une obligation juridique expresse ou sur une obligation de fait.

Les soldes horaires et les droits aux vacances des collaboratrices et collaborateurs sont traités comme des provisions.

Une provision est constituée par imputation sur le poste de charges ou de diminution des recettes correspondant.

Une provision constituée dans un domaine du compte de résultats doit être diminuée ou dissoute dans le même domaine. Les évolutions des provisions sont présentées dans le tableau de variation des provisions.

### Comptes de régularisation passifs

Les comptes de régularisation passifs servent à affecter les produits et les charges à la période concernée.

L'inscription correspondante est effectuée à la valeur nominale.

### Dettes financières à long terme

Les dettes financières à long terme sont des dettes monétaires dont l'échéance est supérieure à 12 mois et qui sont générées par les activités financières. Elles sont évaluées à leur valeur nominale.

### Prestations de prévoyance du personnel

L'Université de Berne est affiliée à la Caisse de pension bernoise (CPB), à la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois (CACEB), à la caisse de pension de l'Association suisse des médecins-assistant-e-s et chef-fe-s de clinique (ASMAC) et aux fondations de la Société suisse des médecins-dentistes (SSO). Les conséquences économiques des plans de prévoyance pour l'Université sont calculées à la date du bilan. L'inscription à l'actif d'un avantage économique a lieu uniquement si une incidence positive sur les flux de trésorerie futurs est attendue (p. ex. réduction des cotisations). Les engagements économiques (comme les contributions à l'assainissement d'un découvert) sont portés au passif conformément aux dispositions relatives aux provisions.

### Impôts sur les bénéfices

L'Université de Berne est exonérée des impôts directs.

### Transactions avec les personnes liées

On considère qu'une personne (physique ou morale) est liée à l'Université de Berne si cette personne peut, de manière directe ou indirecte, exercer une influence notable sur les décisions financières ou opérationnelles de l'Université. Les entités contrôlées de manière directe ou indirecte par des parties liées sont, elles aussi, considérées comme liées à l'Université de Berne.

Toutes les transactions substantielles entre des parties liées ainsi que les créances ou les dettes en résultant doivent être mentionnées dans les comptes annuels.

### Postes dans des devises étrangères

Les actifs et les passifs en devises étrangères sont convertis en francs suisses (CHF) à la date du bilan. On applique alors le cours de conversion indiqué sur le relevé bancaire. Si aucun cours de conversion n'y figure, on applique le taux moyen de la période concernée de l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF).

## Remarques concernant les comptes annuels

**1 Liquidités**

Montants en KCHF	31.12.2023	31.12.2022	Évolution	
Caisse	159	171	- 12	-6,8%
Poste	154 796	58 378	96 419	165,2%
Banque	5 403	7 707	-2 305	-29,9%
Placements monétaires à court terme	1 589	0	1 589	100,0%
<b>Liquidités</b>	<b>161 948</b>	<b>66 256</b>	<b>95 692</b>	<b>144,4%</b>

Les liquidités ont augmenté de KCHF 96, sous l'effet d'un transfert issu des comptes courants auprès de l'Administration des finances. Ce transfert s'explique par le fait que l'Université de Berne gère ses liquidités de manière autonome, ce qui a donc entraîné une baisse des transactions avec le canton. Voir à cet effet le commentaire au point 2.

**2 Comptes courants auprès de l'Administration des finances**

Montants en KCHF	31.12.2023	31.12.2022	Évolution	
Compte courant auprès de l'Administration des finances « financement de base »	0	4 012	-4 012	-100,0%
Compte courant auprès de l'Administration des finances « financements externes »	244 224	374 286	-130 062	-34,7%
<b>Comptes courants auprès de l'Administration des finances</b>	<b>244 224</b>	<b>378 298</b>	<b>-134 074</b>	<b>-35,4%</b>

La baisse de KCHF 134 est due, d'une part, au transfert sur le compte postal (voir commentaire du point 1). D'autre part, la diminution des liquidités se reflète dans le résultat annuel (perte de CHF 34 millions). Concernant l'évolution du flux de trésorerie, nous renvoyons le lecteur au tableau de financement.

**3 Créances résultant de livraisons et de prestations**

Montants en KCHF	31.12.2023	31.12.2022	Évolution	
Créances envers des tiers résultant de prestations	31 572	32 882	- 1 310	-4,0%
Créances envers des organisations liées résultant de livraisons et de prestations	1 070	1 251	- 180	-14,4%
Du croire	- 887	- 800	- 87	-10,8%
<b>Créances résultant de livraisons et de prestations</b>	<b>31 756</b>	<b>33 333</b>	<b>-1 577</b>	<b>-4,7%</b>

Les créances résultant de livraisons et de prestations ont diminué de KCHF 1 577. À la date d'arrêt des comptes de l'exercice précédent, ce poste incluait des créances envers des tiers de montants divers.

#### 4 Autres créances à court terme

Montants en KCHF	31.12.2023	31.12.2022	Évolution	
Avances temporaires en espèces	156	194	- 38	-19,6%
Avoirs impôt anticipé	692	297	395	132,7%
Livraisons	38	89	- 51	-57,5%
Créances financements externes fonds étrangers	18 251	15 936	2 315	14,5%
Cautions de loyers	26	26	0	0,0%
Prêts à court terme	615	615	0	0,0%
Créances à court terme diverses	86	0	86	100,0%
<b>Autres créances à court terme</b>	<b>19 864</b>	<b>17 157</b>	<b>2 706</b>	<b>15,8%</b>

Les autres créances à court terme ont augmenté de KCHF 2 706. Cette hausse est principalement imputable à l'augmentation des créances liées aux financements externes de fonds étrangers.

#### 5 Immobilisations financières à court terme

Montants en KCHF	31.12.2023	31.12.2022	Évolution	
Placements portant intérêt (obligations)	24 934	0	24 934	100,0%
<b>Immobilisations financières à court terme</b>	<b>24 934</b>	<b>0</b>	<b>24 934</b>	<b>100,0%</b>

Ce poste comporte au titre de l'exercice sous revue des placements d'un montant de KCHF 24 934, qui sont arrivés à échéance en 2024. Ces placements figurent donc dans les immobilisations financières à court terme.

#### 6 Stocks et travaux en cours

Montants en KCHF	31.12.2023	31.12.2022	Évolution	
Stocks	4 438	4 713	- 275	-5,8%
Travaux en cours	3 185	3 500	- 315	-9,0%
<b>Stocks et travaux en cours</b>	<b>7 623</b>	<b>8 213</b>	<b>- 590</b>	<b>-7,2%</b>

Les stocks et travaux en cours ont diminué de KCHF 590.

#### 7 Comptes de régularisation actifs

Montants en KCHF	31.12.2023	31.12.2022	Évolution	
Intérêts courus	44	0	44	100,0%
Contributions selon l'Accord intercantonal universitaire (AIU)	52 100	55 032	-2 932	-5,3%
Abonnements presse	3 546	5 099	-1 553	-30,5%
Autres actifs transitoires	2 545	2 017	528	26,2%
<b>Comptes de régularisation actifs</b>	<b>58 234</b>	<b>62 147</b>	<b>-3 913</b>	<b>-6,3%</b>

Les comptes de régularisation actifs ont diminué de KCHF 3 913 par rapport à l'année précédente. Une grande partie de cette baisse est imputable à la régularisation des contributions selon l'Accord intercantonal universitaire (AIU). Par ailleurs, les régularisations concernant les abonnements presse ont reculé de KCHF 1 553.

## 8 Immobilisations financières

Montants en KCHF	31.12.2023	31.12.2022	Évolution	
Actions et parts	40 535	36 572	3 963	10,8%
Placements portant intérêt, dépôts à terme > 1 an (fonds)	17 732	16 639	1 093	6,6%
Placements stipulant un intérêt nominal (obligations)	40 222	38 676	1 546	4,0%
Prêts à des tiers	9 804	9 919	- 115	-1,2%
Prêts envers les organisations liées	4 500	5 000	- 500	-10,0%
Participations dans des entreprises privées	3 874	4 085	- 210	-5,2%
<b>Immobilisations financières</b>	<b>116 668</b>	<b>110 892</b>	<b>5 776</b>	<b>5,2%</b>

Le portefeuille de placements a été développé pour réduire la liquidité très élevée concernant les financements externes.

Les participations significatives sont répertoriées ci-après :

Participation	Siège social	Taux de participation		Capital social en KCHF		Valeur en KCHF	
		31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022
Unitetra SA	Zurich	33%	33%	300	300	144	143
SCDH SA (Swiss Center for Design and Health)	Berne	22%	22%	4 600	4 600	984	984
be-advanced SA (anciennement innoBE SA)	Berne	21%	21%	240	240	111	115
sitem-insel SA	Berne	11%	11%	13 596	13 596	2 421	2 621
Divers					n/a	214	221
<b>Total</b>						<b>3 874</b>	<b>4 085</b>

Les participations ont diminué d'environ KCHF 210 par rapport à l'année précédente. Cette baisse est principalement imputable à l'évaluation selon la méthode de mise en équivalence de sitem-insel SA, qui a reculé de KCHF 200.

## 9 Immobilisations corporelles

Montants en KCHF	Terrains et constructions	Machines, mobilier, appareils, véhicules	Immobilisations en construction (acomptes versés sur immobilisations corporelles)	Informatique (matériel)	Subventions fédérales	Total immobilisations corporelles
Valeur comptable nette au 31.12.2021	939	58 477	1 167	4 607	-1 210	63 979
Coût d'acquisition / prix de revient						
État au 31.12.2021	1 059	159 552	1 167	15 859	-9 486	168 151
Entrées		8 709	10 916	1 447		21 072
Variation des subventions fédérales accordées						
Sorties		-7 510		-498		-8 008
Reclassifications		7 232	-7 404	172		
État au 31.12.2022	1 059	167 983	4 679	16 980	-9 486	181 215
Corrections de valeur cumulées						
État au 31.12.2021	-119	-101 076		-11 252	8 276	-104 171
Amortissements planifiés	-22	-10 539		-1 735	841	-11 456
Amortissements non planifiés		-301				-301
Sorties		7 214		498		7 712
Reclassifications						
État au 31.12.2022	-141	-104 702		-12 490	9 116	-108 216
Valeur comptable nette au 31.12.2022	917	63 281	4 679	4 490	-370	72 998
Valeur comptable nette au 31.12.2022	917	63 281	4 679	4 490	-370	72 998
Coût d'acquisition / prix de revient						
État au 31.12.2022	1 059	167 983	4 679	16 980	-9 486	181 215
Entrées	1 760	9 223	5 771	659		17 415
Variation des subventions fédérales accordées						
Sorties		-6 835		-429		-7 264
Reclassifications		5 850	-5 947	97		
État au 31.12.2023	2 819	176 221	4 503	17 308	-9 486	191 365
Corrections de valeur cumulées						
État au 31.12.2022	-141	-104 702		-12 490	9 116	-108 216
Amortissements planifiés	-22	-11 988		-1 695	231	-13 474
Amortissements non planifiés		-32				-32
Sorties		6 835		429		7 264
Reclassifications						
État au 31.12.2023	-163	-109 886		-13 756	9 347	-114 458
Valeur comptable nette au 31.12.2023	2 656	66 335	4 503	3 552	-139	76 907
Variation de la valeur comptable nette par rapport à l'année précédente	1 738	3 054	-176	-938	231	3 909

Pendant l'exercice sous revue, les investissements ont été supérieurs aux amortissements, ce qui explique l'augmentation de la valeur comptable nette de KCHF 3 909.

## 10 Immobilisations incorporelles

Montants en KCHF	Logiciels	Immobilisations incorporelles en cours (logiciels)	Autres immobilisations incorporelles	Cotisations professeur-e-s à la CPB	Total immobilisations incorporelles
Valeur comptable nette au 31.12.2021	3 583	170	26	7 936	11 715
Coût d'acquisition / prix de revient					
État au 31.12.2021	24 588	170	149	17 194	42 102
Entrées	305	950		378	1 634
Variation des subventions fédérales accordées					
Sorties	- 218			- 730	- 948
Reclassifications					
État au 31.12.2022	24 676	1 120	149	16 843	42 788
Corrections de valeur cumulées					
État au 31.12.2021	-21 005		- 123	-9 258	-30 387
Amortissements planifiés	-1 885		- 26	- 830	-2 741
Amortissements non planifiés				- 253	- 253
Sorties	218			730	948
Reclassifications					
État au 31.12.2022	-22 673	0	- 149	-9 611	-32 433
Valeur comptable nette au 31.12.2022	2 003	1 120	0	7 231	10 355
Valeur comptable nette au 31.12.2022	2 003	1 120	0	7 231	10 355
Coût d'acquisition / prix de revient					
État au 31.12.2022	24 676	1 120	149	16 843	42 788
Entrées	414	521			935
Variation des subventions fédérales accordées					
Sorties	- 354			-1 105	-1 459
Reclassifications	164	- 164			
État au 31.12.2023	24 901	1 477	149	15 738	42 265
Corrections de valeur cumulées					
État au 31.12.2022	-22 673		- 149	-9 611	-32 433
Amortissements planifiés	- 931			- 733	-1 664
Amortissements non planifiés				- 214	- 214
Sorties	354			1 105	1 459
Reclassifications					
État au 31.12.2023	-23 250	0	- 149	-9 454	-32 853
Valeur comptable nette au 31.12.2023	1 651	1 477	0	6 284	9 412
Variation de la valeur comptable nette par rapport à l'année précédente	- 353	357	0	- 947	- 943

Pendant l'exercice sous revue, les amortissements et sorties ont été supérieurs aux investissements, ce qui explique la diminution de la valeur comptable nette de KCHF 943.

## 11 Dettes résultant de livraisons et de prestations

Montants en KCHF	31.12.2023	31.12.2022	Évolution	
Dettes envers des tiers résultant de livraisons et de prestations	24 711	24 655	56	0,2%
Dettes envers des organisations liées résultant de livraisons et de prestations (manuel)	242	11 472	-11 230	-97,9%
Dettes résultant de livraisons et de prestations (manuel)	1 008	2 172	-1 164	-53,6%
<b>Dettes résultant de livraisons et de prestations</b>	<b>25 961</b>	<b>38 299</b>	<b>-12 338</b>	<b>-32,2%</b>

En tout, les dettes résultant de livraisons et de prestations ont diminué de KCHF 12 338 par rapport à l'année précédente. Ce poste comprend un encaissement de KCHF 10 000 réalisé pendant l'année précédente et qui a été transmis à son destinataire (Wyss Academy) début 2023.

## 12 Autres dettes à court terme

Montants en KCHF	31.12.2023	31.12.2022	Évolution	
Acomptes de clients	1 035	895	140	15,6%
Compte courant créances TVA	830	912	-83	-9,1%
Dettes envers les institutions de prévoyance	39 573	0	39 573	100,0%
Dettes à court terme diverses	4 658	1 193	3 465	290,5%
<b>Autres dettes à court terme</b>	<b>46 095</b>	<b>3 000</b>	<b>43 095</b>	<b>1436,4%</b>

La très forte hausse des autres dettes à court terme est imputable au fait que le versement des traitements a été réalisé par le biais de l'Université de Berne pour la première fois pendant l'exercice sous revue. Il en résulte ainsi de nouveaux comptes concernant les engagements de prévoyance. Près de CHF 34 millions portent sur les domaines AVS/AI/APG/AC et CAF.

## 13 Autres créances à court terme

Montants en KCHF	31.12.2023	31.12.2022	Évolution	
Dépôts	164	167	-2	-1,3%
Autres engagements à court terme envers des tiers	362	292	70	24,0%
Autres engagements à court terme envers des parties liées	1 700	0	1 700	100,0%
<b>Autres créances à court terme</b>	<b>2 226</b>	<b>459</b>	<b>1 768</b>	<b>385,6%</b>

Les autres créances à court terme ont progressé de KCHF 1 768 par rapport à l'année précédente. Cette hausse est due à la contribution du canton en faveur de la Wyss Academy, qui a été versée fin 2023 à l'Université de Berne par le canton, mais qui n'a été transmise à la Wyss Academy que début 2024.

## 14 Engagements financements externes

Montants en KCHF	31.12.2023	31.12.2022	Évolution	
<b>Engagements financements externes</b>	<b>180 170</b>	<b>182 771</b>	<b>-2 601</b>	<b>-1,4%</b>

Les engagements de l'Université de Berne encore en suspens vis-à-vis de créancier-ère-s tiers à la date de clôture du bilan ont diminué de KCHF 2 601 par rapport à l'année précédente (cf. également 20 « Subventions de projets provenant de financements externes »).

## 15 Provisions

Montants en KCHF	Provisions personnel	Autres provisions	Total
État au 31.12.2021	23 532	21 697	45 230
dont provisions à court terme	16 200	1 806	18 006
Constitution (y c. augmentation)	10 430	100	10 530
Dissolution	-1 148	-4 971	-6 119
Utilisation	-12 143	-51	-12 194
État au 31.12.2022	20 672	16 775	37 447
dont provisions à court terme	15 713	1 575	17 288
Constitution (y c. augmentation)	16 127	0	16 127
Dissolution	0	0	0
Utilisation	-10 471	-600	-11 071
État au 31.12.2023	26 328	16 175	42 503
dont provisions à court terme	18 659	975	19 634
Variation au 31.12.2023 par rapport à l'année précédente	5 656	-600	5 056

Les provisions du personnel comprennent les provisions pour les soldes horaires flexibles, les congés, les primes de fidélité et les comptes épargne-temps. Sont considérées comme provisions à court terme les provisions pour les horaires flexibles, les congés et les primes de fidélité échues l'année suivante. Les provisions du personnel ont augmenté de KCHF 5 656 au total. Les autres provisions ont reculé de KCHF 600 en raison d'une utilisation.

## 16 Comptes de régularisation passifs

Montants en KCHF	31.12.2023	31.12.2022	Évolution	
Taxes d'immatriculation	8 062	7 623	440	5,8%
Autres passifs transitoires	2 327	2 750	-423	-15,4%
Comptes de régularisation passifs	10 389	10 373	17	0,2%

Les comptes de régularisation passifs n'ont connu qu'une hausse marginale par rapport à l'année précédente.

## 17 Dettes financières à long terme

Montants en KCHF	31.12.2023	31.12.2022	Évolution	
Prêts à long terme (prêts professeur-e-s à la CPB)	650	848	-198	-23,3%
Autres dettes financières à long terme	357	357	0	0,0%
Dettes financières à long terme	1 007	1 205	-198	-16,4%

Les dettes financières à long terme ont diminué de KCHF 198.

## 18 Engagements de prévoyance

Montants en KCHF	Excédent de couverture (+) / découvert (-) pour l'institution de prévoyance	Part économique de l'Université de Berne		Variation ayant une incidence sur le résultat	Cotisations ajustées à la période	Charges de caisse de pension incluses dans les charges d'exploitation	
		2023	2022			2023	2022
Plans de prévoyance sans excédent de couverture / découvert							
Plans de prévoyance avec excédent de couverture	243				650	650	930
Plans de prévoyance avec découvert	-55 122	63 900	72 700	-8 800	58 398	49 598	52 007
Plans de prévoyance sans actifs propres							
<b>Total</b>	<b>-54 879</b>	<b>63 900</b>	<b>72 700</b>	<b>-8 800</b>	<b>59 048</b>	<b>50 248</b>	<b>52 937</b>

La majeure partie des collaboratrices et collaborateurs de l'Université de Berne (6 251 assuré-e-s) est inscrite à la Caisse de pension bernoise (CPB). Outre cela, il existe des rapports de prévoyance avec les caisses de pension suivantes : l'Association suisse des médecins-assistant-e-s et chef-fe-s de clinique (ASMAC, 88 assuré-e-s), la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois (CACEB, 22 assuré-e-s) et la Société suisse des médecins-dentistes (SSO, deux assuré-e-s).

Au 31 décembre 2023, la CPB affiche un degré de couverture de 94,86% (année précédente : 88,13%) à un taux d'intérêt technique de 1,75%. La part de la lacune de couverture prise en charge par l'Université de Berne par rapport au capital de prévoyance s'élève au total à KCHF 54 826 au 31 décembre 2023 (année précédente : KCHF 126 612).

À la date de clôture du 31 décembre 2023, la CACEB affichait un taux de couverture provisoire de 94,1% (année précédente : 89,8%) à un taux d'intérêt technique de 2,0%. La part du découvert prise en charge par l'Université de Berne s'élève à un total de KCHF 296 au 31 décembre 2023 (année précédente : KCHF 296).

À la date de clôture du 31 décembre 2023, l'ASMAC affichait un taux de couverture provisoire de 107,52% (année précédente : 108,65%). La part de l'excédent de couverture prise en charge par l'Université de Berne s'élève à un total de KCHF 243 au 31 décembre 2023 (année précédente : KCHF 316).

Au 31 décembre 2022, le degré de couverture de la SSO s'élevait à 100,13%. Le degré de couverture au 31 décembre 2023 ne sera connu qu'après l'adoption des comptes annuels de l'Université de Berne. Il est impossible d'indiquer le taux d'excédent de couverture ou de découvert de la SSO, et cette information n'est pas capitale pour ses deux assurés.

Afin d'évaluer la provision effective à comptabiliser pour les obligations de prévoyance, on applique une méthode de calcul dynamique dotée des paramètres « Évolution des salaires / renchérissement » et « Croissance de la population ». La méthode de calcul s'appuie sur les exigences du canton de Berne et comprend les composants ou paramètres suivants :

- Le gain annuel assuré de l'ensemble des salarié-e-s âgé-e-s d'au moins 25 ans (date de clôture 31 décembre)
- La contribution au financement de l'employeur de 1,35% pour la CPB et de 2,55% pour la CACEB
- Les paramètres de planification de 1,5% (renchérissement 0,6%, mesures salariales individuelles 0,7%, marge de sécurité 0,2%)
- La croissance de la population de 0,31% jusqu'en 2034
- Le nombre d'années restantes conformément au plan de financement (2023 = 11 ans)

En raison de la situation actuelle des taux d'intérêt, le taux d'escompte s'élève à 0,656% (BNS : rendement des obligations de la Confédération à dix ans, au 29 décembre 2023).

## 19 Financement de base ou subventions de partenaires publics

Montants en KCHF	2023	2022	Évolution	
Subvention du canton de Berne selon la convention de prestations	329 850	326 340	3 510	1,1%
Subventions de la Confédération selon la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE)	101 859	100 305	1 555	1,6%
Contributions selon l'Accord intercantonal universitaire (AIU)	119 626	123 410	-3 783	-3,1%
<b>Financement de base ou contributions publiques</b>	<b>551 336</b>	<b>550 054</b>	<b>1 281</b>	<b>0,2%</b>

La part du financement de base ou des contributions du secteur public au produit d'exploitation s'élève à 59,1%. Par rapport à l'année précédente, le financement de base ou les contributions du secteur public ont progressé de KCHF 1 281. Le canton de Berne finance 35,4% (année précédente : 34,6%) du produit d'exploitation. La part de l'État fédéral s'élève à 10,9% (année précédente : 10,6%) conformément à la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE). La part résultant de l'Accord intercantonal universitaire (AIU) pour la formation des étudiant·e·s non originaires du canton représente 12,8% (année précédente : 13,1%).

## 20 Subventions de projets provenant de financements externes

Montants en KCHF	2023	2022	Évolution	
Contributions de projets par le Fonds national suisse	105 116	113 177	-8 061	-7,1%
Contributions de projets par des organisations internationales	27 166	30 834	-3 668	-11,9%
Autres subventions de projets	72 725	67 666	5 059	7,5%
<b>Contributions de projets par des financements externes</b>	<b>205 007</b>	<b>211 677</b>	<b>-6 670</b>	<b>-3,2%</b>

La part des subventions de projets par des financements externes dans le produit d'exploitation s'élève à 22,0% (année précédente : 22,4%). Les subventions de projets du Fonds national suisse (FNS) ont baissé de KCHF 8 061 ; leur part dans le produit d'exploitation atteint 11,3% (année précédente : 12,0%). Par rapport à l'année précédente, les contributions des organisations internationales aux projets ont diminué de KCHF 3 668. Leur part dans le produit d'exploitation s'élève à 2,9% (année précédente : 3,2%). Les autres subventions de projet (partenaires comme l'État fédéral, les cantons, les communes, les associations à but non lucratif, le secteur privé ou Innosuisse) ont quant à elles augmenté de KCHF 5 059. Leur part dans le produit d'exploitation s'élève à 7,8% (année précédente : 7,2%).

## 21 Autres revenus

Montants en KCHF	2023	2022	Évolution	
Taxes universitaires	20 136	18 649	1 486	8,0%
Produit de la formation continue	11 806	10 602	1 204	11,4%
Droits d'examen et autres taxes	4 606	3 530	1 076	30,5%
Produit des services de médecine humaine, dentaire, légale ou vétérinaire	74 764	81 589	-6 826	-8,4%
Produit de remboursements	27 252	28 189	-938	-3,3%
Produit des ventes	5 910	5 211	699	13,4%
Revenus divers	32 174	35 478	-3 304	-9,3%
Rabais et remises	-774	-770	-5	-0,6%
<b>Revenus divers</b>	<b>175 872</b>	<b>182 478</b>	<b>-6 607</b>	<b>-3,6%</b>

Les autres revenus représentent 18,9% du produit d'exploitation (année précédente : 19,3%). Par rapport à l'année précédente, ils sont en baisse de KCHF 6 607. Les taxes universitaires ont augmenté de KCHF 1 486 par rapport à l'année précédente. Le produit de la formation continue et les taxes d'examen sont en hausse par rapport à l'année précédente. Différentes unités administratives de l'Université de Berne fournissent des services de médecine humaine, dentaire, légale ou vétérinaire. Le chiffre d'affaires total des entreprises de services représente 8,0% du revenu d'exploitation (année précédente : 8,6%). Le recul des recettes issues des services par rapport à l'année précédente est imputable à plusieurs facteurs, entre autres des baisses de tarifs de 10% de la liste des analyses de l'OFSP en août 2022, des volumes de mandats plus bas (baisse découlant notamment de fermetures d'hôpitaux) et la pression des coûts sur le système de santé.

## 22 Charges de personnel

Montants en KCHF	2023	2022	Évolution	
Traitements	546 392	523 565	22 827	4,4%
Cotisations aux assurances sociales	93 051	95 993	-2 941	-3,1%
Autres charges de personnel	9 579	5 841	3 738	64,0%
<b>Charges de personnel</b>	<b>649 022</b>	<b>625 399</b>	<b>23 624</b>	<b>3,8%</b>
Traitements (inclus dans les subventions pour l'enseignement et la recherche dans le domaine de la médecine clinique)	17 306	16 821	485	2,9%
<b>Total des charges de personnel</b>	<b>666 329</b>	<b>642 220</b>	<b>24 109</b>	<b>3,8%</b>

Les charges de personnel représentent le poste de charges le plus important des charges d'exploitation avec 66,6% (année précédente : 66,7%). Par rapport à l'année précédente, les traitements ont augmenté de KCHF 22 827. En raison de l'évolution des provisions liées aux contributions d'assainissement de deux institutions de prévoyance (CPB et CACEB), les cotisations aux assurances sociales ont diminué de KCHF 2 941 par rapport à l'année précédente. Les dédommagements forfaitaires, les frais de formation initiale et continue, le recrutement du personnel, etc. sont comptabilisés dans les autres charges de personnel. Par rapport à l'année précédente, les charges ont augmenté de KCHF 3 738.

Les charges de personnel comportent également des traitements à hauteur de KCHF 17 306, qui ont été versés aux hôpitaux universitaires dans le cadre des subventions pour l'enseignement et la recherche dans le domaine de la médecine clinique (cf. point 24 « Subventions pour l'enseignement et la recherche dans le domaine de la médecine clinique »).

## 23 Charges de matériel et autres charges d'exploitation

Montants en KCHF	2023	2022	Évolution	
Acquisition d'appareils	13 706	17 317	-3 611	-20,9%
Charges immobilières et charges des biens-fonds	45 088	38 731	6 357	16,4%
Autres charges	117 477	109 654	7 823	7,1%
<b>Charges de matériel et autres charges d'exploitation</b>	<b>176 272</b>	<b>165 703</b>	<b>10 569</b>	<b>6,4%</b>

Les acquisitions de machines, d'appareils et de matériel informatique ont reculé de KCHF 3 611. Leur part dans les charges d'exploitation s'élève à 1,4% (année précédente : 1,8%). Les charges immobilières et des biens-fonds sont en hausse de KCHF 6 357 par rapport à l'année précédente. Cette hausse est due à l'augmentation des coûts énergétiques. L'exploitation des immeubles engendre des coûts à hauteur de 4,6% (année précédente : 4,1%) des charges d'exploitation. Cela comprend les coûts énergétiques, les travaux de maintenance, les contrats de maintenance, le ramassage des ordures, le nettoyage et la télécommunication. Les dépenses locatives ne sont pas incluses, car les locaux nécessaires sont mis gracieusement à disposition par le canton.

Les autres charges ont progressé de KCHF 7 823 par rapport à l'année précédente. Cette progression est due, d'une part, à l'augmentation des frais de déplacement des chercheur·euse·s et à la hausse des services de tiers. Cette augmentation est aussi due, d'autre part, à la variation des provisions d'environ KCHF 4 400.

## 24 Contributions

Montants en KCHF	2023	2022	Évolution	
Subventions pour l'enseignement et la recherche dans le domaine de la médecine clinique	114 974	113 613	1 360	1,2%
Subventions à des tiers	19 651	18 617	1 034	5,6%
<b>Contributions</b>	<b>134 625</b>	<b>132 230</b>	<b>2 395</b>	<b>1,8%</b>

Au total, les charges liées aux subventions ont augmenté de KCHF 2 395. Leur part dans les charges d'exploitation s'élève à 13,8% (année précédente : 14,1%). Les contributions destinées à l'enseignement et à la recherche en médecine clinique à l'Hôpital de l'île, aux Services psychiatriques universitaires (SPU) et aux autres hôpitaux universitaires représentent 11,8% du total. Ces contributions englobent également les traitements versés aux professeur-e-s ordinaires et extraordinaires des hôpitaux universitaires employé-e-s à l'Université de Berne (cf. point 22 « Charges de personnel »). Les contributions à des tiers ont progressé de KCHF 1 034.

## 25 Résultat financier

Montants en KCHF	2023	2022	Évolution	
Produits financiers	10 020	3 268	6 752	206,6%
Charges financières	1 657	18 145	-16 488	-90,9%
Corrections de valeur immobilisations financières	70	200	-130	-65,0%
<b>Résultat financier</b>	<b>8 293</b>	<b>-15 077</b>	<b>23 370</b>	<b>-155,0%</b>

Le résultat financier a augmenté de KCHF 23 370 par rapport à l'année précédente, sous l'effet de la reprise des marchés financiers par rapport à 2022.

## Autres publications

### Cautions, obligations de garantie et constitutions de gages au profit de tiers

Au 31 décembre 2023, il n'existe aucune caution ou constitution de gage au profit de tiers inscrite au bilan. Concernant les obligations de garantie, on observe deux Carnets ATA, pour lesquels une caution a été établie et qui entraîneraient des coûts d'environ KCHF 29 en cas de litige.

### Engagements et créances conditionnels

L'État fédéral finance annuellement les universités par le biais d'une contribution de base, conformément à la loi sur l'aide aux universités (LAU, jusqu'en 2016) ou à la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE, depuis 2017). Dans son arrêt du 10 novembre 2015, le Tribunal administratif fédéral a fait observer que les contributions en vertu de la loi sur l'aide aux universités doivent être considérées « a posteriori ». L'État fédéral reste d'avis que les contributions doivent être versées pour l'exercice en cours (art. 17 de l'ordonnance sur la LEHE). L'Université de Berne perçoit chaque fois la contribution de base au cours de l'année concernée (en 2023 : KCHF 101 859). Il est toutefois possible, jusqu'à clarification définitive de la question, que les contributions de base doivent être considérées « a posteriori ». Dans ce cas, la contribution de l'année suivante devrait être inscrite comme régularisation d'actif au 31 décembre 2023.

### Transactions avec les personnes liées

Au sens de la RPC 15, le canton de Berne est considéré comme une personne liée du fait de son influence significative sur le mandat de prestations de l'Université de Berne. Par conséquent, les transactions importantes avec le canton de Berne doivent être publiées dans les comptes annuels.

Description de la transaction	Volume de la transaction	Autres conditions essentielles
Mandat de prestations d'une durée de quatre ans conclu entre le Conseil-exécutif et l'Université de Berne (art. 59 ss LUni) Subvention annuelle versée par la Direction de l'instruction publique et de la culture à l'Université de Berne	KCHF 329 850 pour l'année 2023 (année précédente : KCHF 326 340)	Mandat de prestations d'une durée de quatre ans Approbation une fois par an par le Conseil-exécutif de la tranche annuelle
Utilisation des biens immobiliers du canton de Berne	Surface utile principale de 241 491 m <sup>2</sup> (année précédente : 241 672 m <sup>2</sup> ) Les coûts en rapport avec les locaux se chiffrent à env. KCHF 109 530 (année précédente : KCHF 109 650) sans les charges immobilières et charges des biens-fonds citées au point 23. Ces coûts d'infrastructure se basent principalement sur le modèle de calcul des coûts de la Conférence suisse des hautes écoles (CSHE). L'« inventaire des surfaces » a été élaboré par le Bureau des constructions des hautes écoles (BCHE). Les dimensions indiquées dans le cadre des saisies de surface correspondent à la surface utile principale et à la surface de plancher conformément à la norme SIA 416.	Mise à disposition gratuite par le canton de Berne
Accords de prestations pour la fourniture de services informatiques liés aux applications financières et pour le personnel avec le canton de Berne	Ne peut se chiffrer	Mise à disposition gratuite par le canton de Berne
Accords de prestations pour la fourniture de services de révision avec le contrôle des finances du canton de Berne	KCHF 246 pour l'année 2023 (année précédente : KCHF 128)	Mise à disposition gratuite par le canton de Berne

L'acquisition de services (p. ex. expertises) auprès des offices du canton de Berne n'est pas considérée comme une transaction importante avec des parties liées.

L'Université de Berne détient une participation supérieure à 20% dans les organisations suivantes :

Nom de l'organisation	Description de la transaction	Volume de la transaction	Autres conditions essentielles
Unitectra SA	Participation de 33%  Unitectra SA assiste les institutions de l'Université de Berne lors de la négociation de contrats de licence et de partenariat conclus avec des partenaires industriels ainsi que pour la protection et la commercialisation des inventions.	Coûts bruts des services d'environ KCHF 720 (année précédente : KCHF 719)	Les transactions sont effectuées conformément aux conditions du marché.
be-advanced SA (anciennement innoBE SA)	Participation de 21%  Agence pour l'innovation du canton de Berne, be-advanced est subventionnée par la promotion économique cantonale ; il s'agit d'une force motrice indépendante qui vise à renforcer la capacité d'innovation et la compétitivité des entreprises qui s'y rattachent.	Diminution de la participation de KCHF 4  Aucune transaction n'a été réalisée pendant l'exercice sous revue.	
Swiss Center for Design and Health SA (SCDH SA)	Participation de 22%	Des transactions d'un montant de KCHF 1,5 ont eu lieu pendant l'exercice sous revue.	

L'Université de Berne :

- a octroyé des prêts importants aux organisations suivantes ou
- a participé de manière significative au financement des organisations ou
- dispose de plus de 20% des droits de vote au conseil de fondation des organisations suivantes, auquel siègent des représentant-e-s de la Direction de l'Université.

Nom de l'organisation	Description de la transaction	Volume de la transaction	Autres conditions essentielles
Fondation KiHoB (Kinderbetreuung im Hochschulraum Bern)	La fondation KiHoB est chargée de l'organisation et de l'exploitation des structures d'accueil extrafamilial de l'Université de Berne et de la PHBern.	Versement d'une contribution d'exploitation de KCHF 730 (année précédente : KCHF 740)	
Fondation Mensabetriebe de l'Université de Berne	Contribution d'exploitation pour les frais de loyer, d'énergie, d'entretien, de réparation et d'achats	Versement d'une contribution d'exploitation de KCHF 264 (année précédente : KCHF 248) ; indemnisation des prestations de l'Université et décompte de frais accessoires KCHF 7	Les transactions sont effectuées conformément aux conditions du marché.
Fonds social de l'Université de Berne	Soutien des étudiant-e-s inscrit-e-s à l'Université de Berne qui se trouvent en grande difficulté financière	Il n'y a eu aucune transaction pendant l'exercice sous revue (année précédente : KCHF 0).	
Fondation pour la recherche Genaxen	L'Université de Berne verse une contribution d'exploitation à la fondation Genaxen. La fondation Genaxen soutient la recherche de l'Université de Berne dans le domaine de la biologie et de la recherche génétique fondamentales, et plus particulièrement l'exploitation des instituts de recherche, où des méthodes de génie génétique de haut niveau peuvent être appliquées et mises à la disposition des chercheur-euse-s.	Versement d'une contribution d'exploitation de KCHF 70 à Genaxen (année précédente : KCHF 70) ; services de tiers au profit du projet One Health KCHF 38 ; contribution de Genaxen à DBMR Clean Mouse Facility CMF KCHF 160	
Stiftung Haus der Universität	La commune bourgeoise de Berne met à la disposition de la Stiftung Haus der Universität la Maison de l'Université. L'Université de Berne loue les salles de séminaire et de cours de la Maison de l'Université pour des manifestations et verse une contribution aux frais d'exploitation.	Versement d'une contribution d'exploitation de KCHF 49 (année précédente : KCHF 49)	Les transactions sont effectuées conformément aux conditions du marché.
Fondation pour la recherche UniBern	La fondation soutient la recherche scientifique à l'Université de Berne.	Subsides versés à l'Université KCHF 343 (année précédente : KCHF 309)	
Fondation UniBern	La fondation vise la promotion de l'innovation, de l'excellence et du potentiel futur de l'Université de Berne dans le cadre de ses missions et de son activité, à savoir la recherche, l'enseignement et la formation continue.	Versement d'une contribution d'exploitation de KCHF 400 en 2023 et couverture du déficit de 2022 de KCHF 210 (année précédente : KCHF 0) Contributions de la fondation UniBern Foundation de KCHF 104 (année précédente : KCHF 7)	
Fondation Wyss Academy	La fondation a pour objectif la recherche, le développement et la mise en œuvre de solutions en rapport avec le changement climatique, le recul de la biodiversité et l'utilisation des terres au point de rencontre de l'homme et de la nature, et en associant les innovations techniques, sociales, économiques et politiques. Elle finance les projets de l'Université de Berne dans ces domaines.	Contribution d'exploitation annuelle de CHF 3 millions au comptant et versement de contributions liées ou au comptant de CHF 2 millions de l'Université à la Wyss Academy ; contributions à la recherche de la Wyss Academy à l'Université d'un montant de KCHF 1 362 (année précédente : KCHF 6 360)	Les transactions sont effectuées conformément aux conditions du marché.

**Informations concernant les instruments financiers dérivés**

Aucun instrument financier dérivé n'a été utilisé.

**Leasings / accords contraignants**

Le montant total des versements de leasing à venir pour les photocopieurs de l'Université de Berne s'élève à KCHF 655 (année précédente : KCHF 690).

Échéancier des versements de leasing pour les photocopieurs	Montants en KCHF
Fin du contrat dans un an	93
Fin du contrat dans deux ans	216
Fin du contrat dans trois ans	151
Fin du contrat dans quatre ans	173
Fin du contrat dans plus de quatre ans	22
<b>Total</b>	<b>655</b>

**Affaires exceptionnelles en suspens et risques**

La Direction de l'Université a systématiquement identifié les risques qui pourraient avoir une influence considérable sur l'appréciation des comptes annuels de l'Université de Berne et les a évalués à l'aide de l'ampleur des dommages et de la probabilité d'occurrence. Des mesures de lutte contre les risques importants ont été évaluées et prises en considération.

**Événements postérieurs à la clôture du bilan**

Les présents comptes annuels ont été approuvés par la Direction de l'Université le 19 mars 2024.

Entre le 31 décembre 2023 et le 19 mars 2024, il ne s'est produit aucun événement ayant une influence significative sur les comptes annuels 2023.

# Rapport de l'organe de révision

Contrôle des finances

Comptes annuels de l'Université de Berne  
au 31 décembre 2023

19 mars 2024

## Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels de l'Université de Berne au 31 décembre 2023

### À l'attention du Conseil-exécutif du canton de Berne

#### *Opinion d'audit*

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Université de Berne, comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie et l'état des fonds propres pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 29 à 50) donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'Université de Berne au 31 décembre 2023 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi sur l'université (LUni ; RSB 436.11) et à l'ordonnance sur l'université (OUni ; RSB 436.111.1).

#### *Fondement de l'opinion d'audit*

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi cantonale sur le Contrôle des finances (LCCF ; RSB 622.1) et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont décrites plus en détail dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Université de Berne au sens de la loi cantonale sur le Contrôle des finances et nous avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect des exigences de la profession.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### *Autres informations*

La responsabilité des autres informations incombe à la Direction de l'Université. Les autres informations comprennent toutes les informations que nous avons obtenues avant la date du présent rapport à partir de la section « Direction de l'administration » du Rapport annuel 2023 (mais pas les comptes annuels et notre rapport y afférent) et des autres sections du rapport précité qui devraient être mises à notre disposition après cette date.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations, et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués à propos des autres informations obtenues avant la date du présent rapport, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

#### *Responsabilités de la Direction de l'Université aux comptes annuels*

La Direction de l'Université est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales. Elle est en outre responsable des contrôles internes qu'elle juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, la Direction de l'Université est responsable d'évaluer la capacité de l'Université de Berne à poursuivre son exploitation et d'indiquer, le cas échéant, les éléments en relation avec la poursuite de ses activités.

#### *Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels*

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué conformément à la loi cantonale sur le Contrôle des finances et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions politiques ou économiques que les utilisatrices et utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi cantonale sur le Contrôle des finances et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car les fraudes peuvent impliquer une collusion, des falsifications, des omissions intentionnelles, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de l'Université de Berne.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction de l'Université de Berne du principe comptable de la continuité d'exploitation et, sur la

base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Université de Berne à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention, dans notre rapport, sur les informations correspondantes fournies dans l'annexe aux comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou des événements futurs peuvent cependant amener l'Université de Berne à cesser son exploitation.

- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans l'annexe, et estimons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.

Nous communiquons à la Direction de l'Université et à la Direction administrative, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit.

#### Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions de la Direction de l'Université.

Nous recommandons d'approuver les présents comptes annuels.

#### Contrôle des finances du canton de Berne



L. Benninger  
Suppléant du chef du Contrôle des finances



Ch. Gerber  
Responsable de la révision

Berne, le 19 mars 2024



## **Mentions légales**

### **Edition**

Université de Berne  
Service de communication et marketing

### **Direction Service de communication et marketing**

Christian Degen

### **Direction de projet**

Isabelle Aeschlimann

### **Mise en page**

Konzept 2. stock süd, exécution : Haller & Jenzer SA

### **Crédits photographiques**

P. 21–22 : © Université de Berne, photo : Ramon Lehmann

**Université de Berne**

Service de communication et marketing  
Hochschulstrasse 6  
3012 Berne

Téléphone +41 31 684 80 44  
[kommunikation@unibe.ch](mailto:kommunikation@unibe.ch)

**Rapport annuel numérique**  
[www.unibe.ch/rapportannuel](http://www.unibe.ch/rapportannuel)

WISSEN  
SCHAFFT  
WERT.